



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'ONTO

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 10 février 2026

Délibérations

DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026
SOMMAIRE

C2026-02-10-01	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 novembre 2025.....	3
C2026-02-10-02	Approbation des comptes-rendus des décisions du Président et des délibérations du Bureau syndical	9
C2026-02-10-03	Débat d'Orientation Budgétaire 2026	13
C2026-02-10-04	Délibération-cadre relative au financement du budget annexe « Mobilité » (SPIC) par le budget général du SE 60	45
C2026-02-10-06	Approbation de l'élargissement de l'Entente Territoire d'Energie Hauts-de-France – Intégration de la FDE 62	49
C2026-02-10-07	Motion - Maintien du rôle et des compétences des syndicats d'énergie	55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, sous la présidence de Monsieur Eric GUERIN, les membres du Comité syndical du Syndicat d'énergie de l'Oise se sont réunis dans la Salle des fêtes André Pommery - 118, avenue des Déportés à CLERMONT, et en visioconférence (conformément à l'article L.5211-11-1 du CGCT), sur convocation qui leur a été adressée le 4 février 2026 par Monsieur le Président du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

En présentiel :

DUBREUCQ Françoise ; DUFLOS Jérémy ; FLET-REITZ Sébastien ; FLIN Jean-Baptiste ; VARON Bernard ; BONDU Gaetan ; DEMANET Georges ; DEVELLENNES Michel ; DUFLOT Martial ; JAMBOIS Stéphane ; LEROY Alain ; CHAPEROT Stéphane ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; DEMAILLY LAHLOUH Pascal ; EVRARD Bruno ; MOUREY Christian ; PELLERIN Jean-Claude ; SOISSON Nicolas ; DEMAISON Françoise ; DESCAUCHEREUX Jean-Pierre ; DEVOS Jean-Pierre ; DROUIN François ; MADEC Jean ; MULLER Eric ; PITKEVICHT Erick ; WATTELLIER Jean-Michel ; BOUTEILLE Gilbert ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; LEFORT Didier ; NISON Luc ; DUPONT Patrice ; FOURNIER Romain ; GAUBERT Christian ; HEU Michel ; PYPE Denis ; RENAUX André ; LEVASSEUR Alain ; TAILLEBREST Loïc ; DOUET Jean-Paul ; KUBISZ Richard ; DECORDE Gérard ; GILLES Thierry ; HODENCQ Jacques ; HUCLEUX Joël ; SYS Philippe ; VAN OOTEGHEM Philippe ; VASSEUR Maxime ; FRANKHAUSER Gilles ; LE MAREC Hervé ; ANTHEAUME Jean-Jacques ; ARNOLD Alain ; BRETON Eric ; CRÉPY Patrice ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; MATURA Yannick.

En visioconférence :

AYNARD Pascale ; BLANQUET Annie ; CARDON Daniel ; CARMINATI Johnny ; CARPENTIER Pierre-Marie ; CORDIER Franck ; DECRAMP Thierry ; DE LEON Hugues ; DEMOUY Florence ; DOUET Jean-Paul ; GERARD Sébastien ; GUEDRAS Daniel ; HAINAUT Jean-Jacques ; MAUGER Hervé ; PIOCELLE Jean-Philippe ; SABATIER Alain ; SERVAIS Claude ; TABARY Christophe ; TAILLEBREST Loïc.

SLE Aire Cantilienne Senlis Sud Oise

DUBREUCQ Françoise ; DUFLOS Jérémy ; FLET-REITZ Sébastien ; FLIN Jean-Baptiste ; GUEDRAS Daniel ; VARON Bernard ; SABATIER Alain

SLE Beauvaisis

**DEMANET Georges ; DUFLOT Martial ; JAMBOIS Stéphane ; TABARY Christophe ;
BONDU Gaetan ; CARMINATI Johnny ; DEVELLENES Michel ; LEROY Alain**

SLE Clermontois Liancourtois

**CARDON Daniel ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; MOUREY Christian ;
SOISSON Nicolas ; CHAPEROT Stéphane ; DEMAILLY LAHLOUH Pascal ; EVRARD
Bruno ; PELLERIN Jean-Claude**

SLE Communauté de Communes de la Picardie Verte

CORDIER Franck

SLE Creil Oise et Halatte

**DROUIN François ; MULLER Eric ; PITKEVICHT Erick ; WATTELLIER Jean-Michel
; DEMAISON Françoise ; DESCAUCHEREUX Jean-Pierre ; DEVOS Jean-Pierre ; MADEC
Jean**

SLE Est Oise

**BOUTEILLE Gilbert ; DEMOUY Florence ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; SERVAIS
Claude ; LEFORT Didier ; NISON Luc**

SLE Oise Plateau Picard

**GAUBERT Christian ; HEU Michel ; RENAUX André ; DUPONT Patrice ; FOURNIER
Romain ; GERARD Sébastien ; PYPE Denis**

SLE Pays de Bray Vexin

LEVASSEUR Alain ; TAILLEBREST Loïc

SLE Pays du Valois

DOUET Jean-Paul ; KUBISZ Richard

SLE Picardie Verte

**CARPENTIER Pierre-Marie ; DECORDE Gérard ; GILLES Thierry ; SYS Philippe ;
HODENCQ Jacques ; HUCLEUX Joël ; VAN OOTEGHEM Philippe ; VASSEUR Maxime**

SLE Sablons

**AYNARD Pascale ; DE LEON Hugues ; FRANKHAUSER Gilles ; LE MAREC Hervé ;
PIOCELLE Jean-Philippe**

SLE Thelloise

**ANTHEAUME Jean-Jacques ; BLANQUET Annie ; BRETON Eric ; CRÉPY Patrice ;
DECAMP Thierry ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; HAINAUT Jean-
Jacques ; ARNOLD Alain ; MAUGER Hervé**

SLE Ville de Beauvais

MATURA Yannick

Avaient donné pouvoir :

LE MIGNOT Yveline à DOUET Jean-Paul.

Sont excusés :

BRICE Sylvain ; COCHINARD Christine ; MOIZAN Maurice ; NEAU Corry ; VINCENT Thibaut ; BOQUET Michel ; DEGOUY Jean-Jacques ; GRASSI Chantal ; LECHEVIN Cédric ; BOURGUIGNON Claude ; FOURNIVAL Marie-Thérèse ; NEMBRINI Yves ; ROUSSELLE JEAN PIERRE ; TERRIER Philippe ; RIBEIRO Marc-Philippe ; VANYSACKER Hubert ; DUPUIS Denis ; DUDA Jean-Michel ; CHERFILS Jackie ; ROGER Michel ; FAVROLE Bernard ; GODEFROY Guy ; GONIN Pascal ; ROBARDEY Denis ; CAUWEL Jean ; COMMELIN Hervé ; CORDELLE Sébastien ; DUFRESNES Dominique ; MENU Francis ; STELANDRE Isabelle ; BERVOËT Gilbert ; BLANCFENE Jean-Pierre ; DESMELIERS Laurent ; LEFEVER Joseph ; PEAUCELLE Jérôme ; RODIER Pascal ; LE MIGNOT Yveline ; MIREY Laurent ; GALPIN Christian ; KRAUZE Hervé ; LAFOREST Guy ; LE MOUËL Alain ; NIGAY Jean-Marie ; SCHULD Adeline ; CAPGRAS Guylaine ; DE VALROGER Eric ; FRANCOIS Arielle ; PERRIN Emmanuel ; FAYOLLE Pascal.

Sont absents :

ALBOUSSIERE Guy ; BIANCHINI Yves ; BLANC Arnaud ; BOIS Myriam ; DEHON Grégory ; DONNE Rodolphe ; GAUDUBOIS Patrick ; GIBAUD Laurent ; MARCHAL Jean-Michel ; MULLEBROUCK Brigitte ; NADIM François ; PETITPRE Thomas ; RICHARD Philippe ; SOLER Patrick ; DUFOUR Jean-François ; FRANCOIS Marie-France ; LE COUTEULX Alexis ; LEFEVRE Laurent ; LEMAIRE Philippe ; ROUSSELLE Alain ; BARBERY Mathieu ; BERAULT Brigitte ; DIZENGREMEL Pascal ; GATTE Christophe ; GOURBESVILLE Marie-Noëlle ; KAZMIERCZAK René ; LAGACHE Jérémy ; MARIENVAL Christine ; TARASSI Laurent ; VARLET Nathalie ; DEVAUX Arlette ; SUPERBI Franck ; MORET Dominique ; BATOT Patrick ; LAVEUR Gilles ; SERRA Marie-France ; BARREAU Christophe ; LEVESQUE SOPHIE ; ALVARES Christophe ; LOURENCO Olivier ; MESSEAN Eric ; BENHERRAT Habiba ; DAUCHELLE Sandrine ; DAVIDOVICS Cécile ; DE KEUKELAERE Albert ; GERIN Bruno ; GILLERON Jean-Luc ; LEFEVRE Pascal ; MAILLET Alain ; RECTON Philippe ; RUELLÉ Claude ; BOURSE Léa ; SÉFÉRINO Gérald ; VAN VYNCKT Eric ; BRULE Philippe ; COFFLARD André ; DEGENNE Annie ; DELANDE Carole ; DUVIVIER Jean ; GOUGIBUS Didier ; LARCHER Olivier ; PIGNE Didier ; RIBIERE Jean-Paul ; STEINMAYER Serge ; BOURQUIN Jean-Paul ; DEGRAVE Daniel ; DUVILLIER Benoît Dominique ; MOREIRA Georges ; PROFFIT Benoît ; SMAGUINE Dominique ; DANIEL Laurent ; DECOCK Jean-Yves ; LANCEL Didier ; MASSON Guy ; BENESY Jérôme ; BIAVA Didier ; FOURNIER Lynda ; GOUSPY Christian

; GRAUX Bernard ; JEANTET Didier ; LEMOINE Jean-Jacques ; LOGEAY Philippe ; MEYER Nathalie ; NEVEU Christian ; VANDENABEELE Annie ; ANCART Grégory ; AVELINE Isabelle ; BILL Caroline ; BOURLETTE Philippe ; DESCHAMPS Frédéric ; DEVOOGHT Alain ; FAUQUEMBERGUE Francine ; FLEUR Francis ; HEDIN Jean-Bernard ; MENAT Gilles ; CHISS Lionel ; DEBIL CAUX Victor ; GASPART Christophe ; HIBERTY Patricia ; KHARROUBI Halima ; LY Mamadou ; SAHNOUN Ali ; THIEBLIN Catherine ; TIMMERMAN Farida ; VASSEUR Monnette-Simone ; BOMBARD Xavier ; BREKIESZ Marc-Antoine ; JOLY-CASTE Fabienne ; LE QUERE Eugénie ; MARINI Philippe ; OURY Benjamin ; PASCUAL Emmanuel ; SCHWARZ Sophie ; AIT MESSAOUD Mohamed ; BOUKHACHBA Karim ; BROCHOT Thierry ; EL OUASTI Mohammed ; LEMAIRE Cedric ; N'DIAYE Babacar ; ZAHRAOUI Hakim ; FERREIRA Marie-José ; LEGOUY Claude ; SPEMENT Michel ; CARON Didier ; DECATOIRE Marie-Claude ; DUPLESSI Michel ; PROMSY Nicolas.

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75

Nombre de pouvoirs : 1



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommeroy - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-01

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 25 novembre 2025

Monsieur le Président expose que le procès-verbal du 25 novembre 2025 doit être approuvé par ses membres.

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal a été communiqué aux membres du Comité syndical avec la note de synthèse relative à la réunion du 2 mars 2026.

Le Bureau syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat en vigueur ;

Vu le règlement intérieur adopté par la délibération n° 2021-06 du Comité syndical du 16 février 2021 et visée en préfecture le 22 février 2021 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1er : D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 25 novembre 2025.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 060-200093094-20260210-C2026_02_10_01-DE

S²LO

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN



Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommeroy - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-02

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Compte rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau syndical

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2021-06 du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021, visée en préfecture le 29 novembre 2021, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu la délibération n° C2025-11-25-16 adoptée lors du Comité syndical du 25 novembre 2025, visée en préfecture le 8 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant l'obligation de présenter en Conseil syndical les décisions prises par Monsieur le Président en vertu de ces délégations ;

Considérant l'obligation de présenter en Conseil syndical les délibérations prises par le Bureau syndical en vertu de ces délégations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1er : DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président en annexe de la présente délibération ;
- ✓ **Article 2 : DE PRENDRE ACTE** des délibérations prises par le Bureau syndical en annexe de la présente délibération ;

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN



Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

INFORMATION DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

BUREAU DU 27 JANVIER 2026

N° de délibération	Objet	Décision
B2026-01-27-01	Adoption des procès-verbaux des précédents Bureaux	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-02	Conventions de mise à disposition de Thomas BERTANIER (SDEY et TE Flandre)	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-03	Convention prestations d'ingénierie - ACTEE	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-04	Adoption de la nouvelle charte de télétravail	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-05	Participation à la prévoyance des agents	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-06	Modification tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
B2026-01-27-07	Délibération SEM Energies HDF- Prises de participation au capital de sociétés de projets	Approuvée à l'unanimité

A Tillé, le 04/02/2026

Le Président,
Éric GUÉRIN



SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

INFORMATION DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

N° de décision	Date	Objet
P2025-11-21-01	21/11/2025	Signature convention sous-location bureau n°5 ADICA
P2025-12-01-01	01/12/2025	Signature convention mise à disposition de données - Picardie Nature
P2025-12-03-01	03/12/2025	Signature contrat de location et assurance pour fontaines à eau
P2025-12-05-01	05/12/2025	Diagnostic Onduleur PV ERNEMONT-BOUTAVENT - SUNELIS
P2025-12-10-01	10/12/2025	Marché 2025-14 – Mission CSPS pour le marché global de performance : Construction du siège du SE60 Projet BIM CIM TIM processus expérimental PUCA – SOCOTEC CONSTRUCTION
P2025-12-10-02	10/12/2025	Marché 2025-15 – Mission de contrôle technique pour le marché global de performance : Construction du siège du SE60 Projet BIM CIM TIM processus expérimental PUCA – BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
P2025-12-19-01	19/12/2025	Marché 2025-16 - Etudes géotechniques MGP Construction siège BIM CIM TIM
P2025-12-19-02	19/12/2025	Convention de service d'achat centralisé - Logiciel KAVANDA
P2026-01-12-01	12/01/2026	Décision portant sur l'ouverture de crédits de paiement relatifs à des autorisations de programmes en cours avant le vote du budget 2026
P2026-01-13-01	13/01/2026	Marché 2026-01 – Travaux d'électricité – ANDRIC BIMONT
P2026-01-16-01	16/01/2026	Contrat d'accompagnement n°2025-011 - Key Inside

A Tillé, le 04/02/2026

Le Président,

Éric GUÉRIN





SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommery - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-03

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale (article L. 2312-1 du CGCT) dont la vocation est de donner à l'organe délibérant, le Comité syndical, les informations nécessaires lui permettant d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015) a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, en précisant notamment les éléments à prévoir dans le rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- l'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps ;
- la présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail, et des évolutions prévues en la matière.

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- le rapport permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir la stratégie de l'organisme.

Le DOB porte sur les orientations opérationnelles, fonctionnelles et stratégiques pour 2026.

Le Comité syndical,

Vu les Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-26, L.2312-1, L.5211.36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1 : RECONNAÎT** que le débat sur les orientations budgétaires 2026 s'est tenu dans les conditions réglementaires ;
- ✓ **Article 2 : PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci annexé ;
- ✓ **Article 3 : EXPOSE** que ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, aux communes membres du Syndicat ;
- ✓ **Article 4 : EXPOSE** que ce rapport sera mis à disposition du public au siège du Syndicat, dans les mairies des communes du Syndicat et mis en ligne sur le site internet du SE60 ;
- ✓ **Article 5 : DONNE MANDAT** au Président pour engager les actions présentées, prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et signer tous documents utiles.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN



Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

COMITE SYNDICAL DU 10/02/2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » - art. 107 a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Inséré à l'article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce texte précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme Territoire d'Energie Eure-et-Loir (TE28) comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses,
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

Elles donnent lieu à un débat acté par une délibération spécifique et à la publication du ROB par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires qu'il exerce, le syndicat a mis en œuvre 3 budgets en conformité avec l'application de la réglementation fiscale.

Le budget principal :

Celui-ci couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, marchés publics,
- Groupement d'achat d'énergie,
- missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité,
- Information et défense des intérêts des usagers, sensibilisation du jeune public à la transition énergétique et au développement durable,
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, raccordement d'usagers, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens) et travaux concernant l'éclairage public
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications,
- Investissements en matière de production d'énergies renouvelables (EnR)
- Soutien technique et financier aux actions de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Soutien technique aux porteurs de projets faisant appel à la chaleur renouvelable,

Le budget annexe « Mobilité » :

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes au réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) déployé et géré par le syndicat pour son propre compte et le compte d'autres collectivités.

Le budget annexe ENR :

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes aux installations d'infrastructures photovoltaïques déployées et gérées par le syndicat pour son propre compte et dont elle revend l'électricité.

Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^e trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

En revanche le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^e trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires en glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^e trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Mesures et impacts de la PLF 2026

Malgré un projet de loi de finances 2026 soumis au Parlement le 14 octobre 2025 qui respectait tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter, aucun texte n'a été adopté par les parlementaires suite notamment à l'échec de la commission mixte paritaire à trouver un accord.

Une loi spéciale était adoptée pour permettre de réaliser la soudure entre l'ancien budget et celui qui sera adopté.

Le PLF 2026 a finalement été adopté par la procédure de l'article 49.3 de la constitution suite au rejet de la motion de censure.

Le PLF initial traduisait une volonté de ramener les déficits publics de la France sous les 3 % du PIB d'ici 2027. A ce titre un effort avait été demandé aux collectivités en 2026 qui avait pu être estimé entre 4,7 et 5,3 Milliards d'euros.

Les mesures du PLF 2026 impactant le budget ou les choix stratégiques sont les suivantes :

- Intégration du biogaz carburant (bioGNV) dans le mécanisme de la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation de l'Énergie Renouvelable dans les Transports (TIRUERT) comme l'électricité renouvelable et l'hydrogène bas carbone,
- Suppression de la convergence des tarifs normaux des accises électricité et gaz adopté par le Sénat, une baisse des tarifs normaux de l'accise sur l'électricité de 0,90 €/MWh, 0,50€/MWh à compter du 1er août 2026 et 0,40 €/MWh un an plus tard avait été envisagé dans le texte initial,
- Doublement du tarif de l'IFER pour les installations de production d'électricité photovoltaïque installées avant 2021 et perception des recettes par l'Etat,
- Réforme des modalités d'attribution du FCTVA avec la suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement
- Concernant les crédits de la mission écologie :
 - o Fonds vert (et fond climat territorial) passe de 650 M€ à 850 M€
 - o Fonds chaleur est maintenu à 800M€
 - o Ma prim'Rénov maintenue à 2,7 milliards
 - o Chèque énergie voit ses crédits diminuer de 25%
- Budget du CAS Facé voit son enveloppe de crédit baisser en passant de 365 M€ à 358M€

Orientations et priorités 2026

2026, une année budgétaire de transition pour les 30 ans du SE60 avec une nouvelle feuille de route adoptée

Après une année 2025, axée sur la réorganisation et l'étoffement des services (recrutement notamment de deux membres du CODIR et deux du COPIL), l'année 2026 qui marque les 30 ans du SE60 mais aussi celle du renouvellement du mandat des élus sera une année posant les grands caps et les nouvelles orientations du SE60. Une nouvelle feuille de route issue du travail des élus, des services du SE et du cabinet AEC sera adoptée avant la fin de cette mandature. Celle-ci sera axée notamment sur la transition énergétique et traduira les grandes orientations stratégiques à venir du SE notamment en utilisant des outils comme la Programmation pluriannuelle des investissements, le contrôle de gestion et la prospective financière pour donner une plus grande visibilité et clarté aux élus sur les politiques publiques du SE60. Cette feuille de route vers la transition énergétique se fera malheureusement dans un contexte de contrainte budgétaire forcé avec notamment la nécessité de maîtriser l'effritement de nos fonds propres.

Cependant, le SE60 cherchera à maintenir voire améliorer la qualité des services et de son ingénierie tout en limitant la progression des dépenses et en optimisant les ressources. Notre Syndicat se prépare à relever de nombreux défis et à accompagner des changements importants : nouvelles énergies et nouvelles mobilités, nouveaux services nouvelles communes à intégrer.

Pour permettre de relever ces défis, des chantiers ont été engagés en 2025 et sont en cours de finalisation :

- la modification des statuts du syndicats avec notamment un resserrement du nombre des élus (de 133 à 106 membres) qui maintient cependant les grands équilibres entre communes rurales et communes urbaines
- la finalisation de la feuille de route du SE 60 notamment sur le volet transition énergétique, interroge sur les missions à venir du SE 60 et surtout comment les assurer.
- la définition d'une programmation pluriannuelle d'investissements pour pérenniser les activités du SE60 dans des contextes budgétaires difficiles.

Les propositions énoncées dans ce rapport amènent à prendre en considération l'ensemble les enjeux incontournables suivants :

- Une **PPI concertée** et toujours **ambitieuse** en application d'une feuille de route sur la transition énergétique, de même que des services et aides à la population en développement,
- L'acquisition du terrain pour le nouveau siège ainsi que le choix de l'entreprise retenue pour sa construction dans le cadre d'un Plan Urbanisme Construction Architecture PUCA
- Le maintien d'indicateurs financiers que sont l'épargne brute et les montants des fonds propres.

Des pôles fonctionnels toujours au service des opérationnels

Au niveau des finances, le SE60 se positionne dans une vision prospective de la gestion de ses finances notamment en veillant à la viabilité des nouveaux services proposés, en bâtissant une programmation pluriannuelle des investissements et en continuant à mobiliser les financements externes (subventions, partenariats). Le contrôle de l'exécution budgétaire sera renforcé notamment avec un engagement des dépenses plus efficient, des objectifs plus exigeants sur les taux de réalisation et une information renforcée aux services et aux élus. A ce titre, une procédure d'arbitrage budgétaire a été organisée en janvier pour veiller notamment à assurer la pérennité de nos fonds propres. Un contrôle de gestion permettant d'évaluer les coûts des services proposés aux communes sera également renforcé en 2026.

Dans cette perspective, une attention particulière devra être portée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), afin d'anticiper les besoins en recrutement, en mobilité interne et en évolution professionnelle. La mise en place d'outils de suivi RH, le renouvellement des lignes directrices de gestion, l'optimisation des processus de recrutement, ainsi que le renforcement du dialogue social seront des leviers essentiels pour garantir une organisation efficiente et adaptée aux enjeux futurs.

Le service ressources humaines, devra accompagner la croissance prévisionnelle des effectifs du personnel qui accompagnent toutes compétences ou missions nouvelles. Le développement de la formation des agents, et l'amélioration des conditions de travail doivent également être renforcés pour accroître l'attractivité du syndicat.

La direction informatique répondra dans la continuité des années précédentes a des impératifs à la fois de modernisation, de sécurité, d'efficacité opérationnelle et d'adaptation aux évolutions des besoins internes.

Au titre de la cybersécurité, des renouvellements importants sont prévus portant sur la flotte de téléphonie mobile et les licences Windows server.

Des outils d'intelligence artificielle avancée seront expérimentés progressivement en 2026 pour automatiser certaines tâches répétitives, faciliter l'analyse de certaines données et aider à la décision la Direction et les élus.

Une amélioration des outils métier sera étudiée en 2026, avec notamment le déploiement de progiciel pour la gestion des assemblées, la poursuite du développement interne de l'outil Synergie et le remplacement des logiciels Berger Levrault en finance et en RH dont l'exploitation s'arrête en 2028 et qui ne semblent plus adaptés aux enjeux et aux besoins du SE 60 d'aujourd'hui.

La Direction Pilotage Qualité Projets et mobilité veillera à maintenir une démarche de qualité et d'amélioration continue entamée ces dernières années notamment avec la structuration des processus, audits internes et animation des retours d'expérience qui doit permettre de faciliter les prises de postes et renforcer l'efficacité de la structure.

Accélérer la transition énergétique

Dans le cadre de cette préparation budgétaire, plusieurs éléments nouveaux ou en consolidation seront intégrés au niveau de la direction Concession énergie afin d'assurer une vision prospective et maîtrisée des ressources comme des dépenses.

Tout d'abord, le projet de cadastre solaire, bien que déjà présent de longue date dans les prévisions, nécessitera une réinscription effective des crédits afin de garantir sa mise en œuvre opérationnelle à l'échelle du SE60.

Le développement du poste Générateur constitue une autre priorité, impliquant recettes ADEME et dépenses RH spécifiques.

Par ailleurs, le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) demeure un poste structurant qui mobilisera à la fois des recettes ADEME et des dépenses plurielles (soutien aux projets, ressources humaines, communication), déjà partiellement budgétisées sur une période de 4 ans et en partenariat avec le SEZEO.

Il convient également de renforcer le service MDE ENR pour réaliser la déclinaison opérationnelle de sobriété, efficacité et développement d'ENR sur le patrimoine public avec la création de deux postes supplémentaires au cours de 2026 : un poste de conseiller en énergie partagé et un poste de chargé d'opération. L'activité sera également renforcée avec de nouvelles modalités d'interventions auprès des collectivités par conventionnement et financement de l'ingénierie du SE60 mise à disposition d'une part ; et le développement d'études et de projets opérationnels d'énergie renouvelable et de rénovation de bâtiments.

L'acquisition d'outils numériques tel qu'un logiciel d'exploitation des données (KABANDA) pour le groupement d'achat est programmé pour cette année (166 000 TTC sur 3 ans mais financé en partie par ACTEE).

La prise de compétence concession gaz est une opportunité pour le SE60 qui exigera de bien connaître ce nouveau patrimoine à gérer et d'identifier les évolutions des réseaux (gaz et électricité) à venir.

Enfin, cette programmation est à lier avec la feuille de route, afin de ne pas omettre des actions stratégiques : le déploiement d'une activité chaleur en appui du CCRT, la structuration d'une filière « rénovation », ainsi que l'évolution du dispositif de suivi énergétique à l'échelle des EPCI et des communes dont il est proposé de nouvelles modalités d'application financière avec un cout / jour estimé à 600€ et une offre de service devenue payante.

Un verdissement toujours plus important de sa flotte de véhicules

Le SE60 poursuit le verdissement de sa flotte en prévoyant l'acquisition de véhicules électriques pour remplacer les modèles thermiques. L'installation de nouvelles bornes de recharge sur son parking permettra d'atteindre, d'ici fin 2026, l'objectif d'une majorité de véhicules électriques. En tant qu'acteur majeur de la mobilité électrique dans l'Oise, le SE60 se doit d'être exemplaire dans la gestion de son parc automobile.

Continuer d'accompagner les communes dans la modernisation de leurs réseaux d'une manière raisonnée

Le SE60 continuera d'accompagner les communes dans la modernisation de leur parc éclairage public et même si aujourd'hui, la transition vers la technologie LED est pratiquement achevée sur l'ensemble du territoire et qu'on entre dans une phase de moindre investissement sur ces réseaux, il est temps pour demain de se projeter vers une phase de gestion optimisée et durable du patrimoine éclairage public. Le sujet de la prise de compétence sur la maintenance de l'éclairage public orientera donc les débats budgétaires et politiques.

Les objectifs seront donc :

- Modernisation et sécurisation des infrastructures : en poursuivant des investissements dans les réseaux électriques (élimination progressive des fils nus tel que projeté dans le contrat de concession) et d'éclairage public, en portant une attention particulière à la résilience face aux aléas climatiques.
- Déploiement des technologies de supervision et de télégestion pour améliorer la performance et la maintenance des bâtiments et de tous les actifs énergétiques des collectivités (EP, PV, chaudière, ...)
- Soutien aux communes rurales en priorisant des opérations dans les zones à faible densité pour garantir l'équité territoriale.

Le SE60 a fortement soutenu les communes, notamment dans le domaine de l'éclairage public, ce qui a permis à de nombreuses collectivités de disposer aujourd'hui d'un patrimoine en LED, souvent accompagné d'un enfouissement des réseaux. Cependant, cet effort a nécessité un recours important aux fonds propres du syndicat.

Création d'une Direction « Écosystèmes Énergétiques Connectés » pour inventer et déployer des solutions numériques avancées au service du pilotage énergétique.

Pour le SE60, la mise en œuvre d'un Ecosystème Énergétique Connecté permet de relever les défis d'aujourd'hui et de demain :

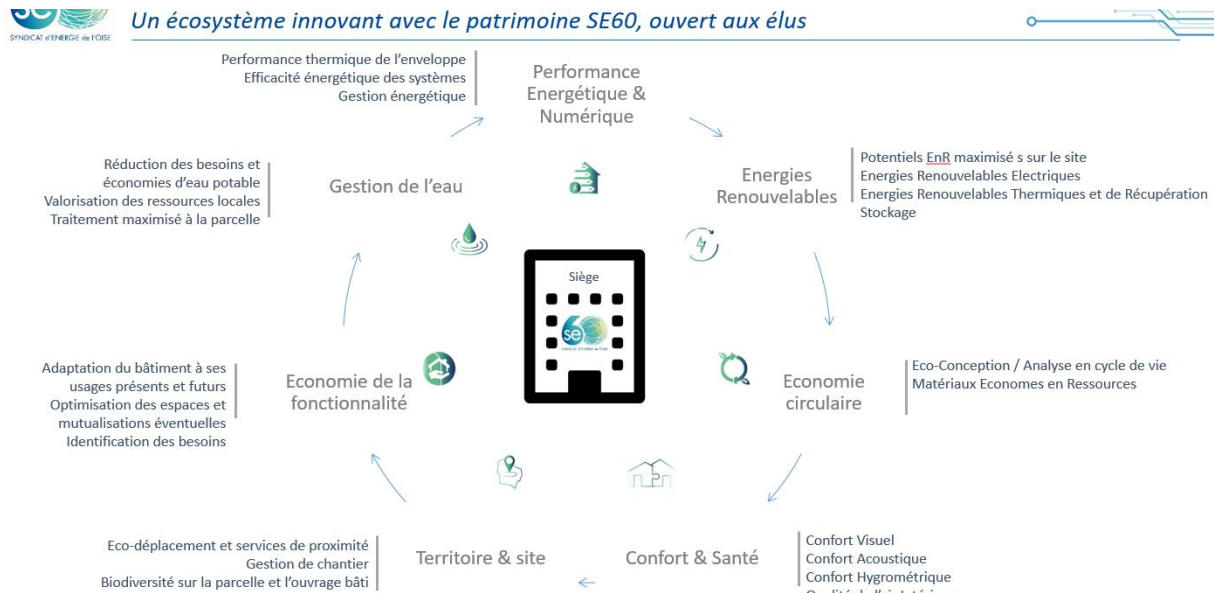
- Une exploitation simplifiée du patrimoine public : une application smartphone, à destination des élus, pour piloter l'éclairage public et les bâtiments en quelques clics
- Consommer la bonne quantité d'énergie au bon moment :
 - o Optimiser la consommation de chauffage avec une stratégie d'exploitation
 - o Surveiller et optimiser les productions PV
 - o Piloter ce qui peut l'être pour optimiser le taux d'autoproduction (flexibilités)
 - o Réduire la charge sur le réseau de distribution et optimiser les investissements
 - o Piloter des installations de stockage d'énergie
- Donner une visibilité externe pour le SE60 par la mise en œuvre d'une mutualisation de compétences avec d'autres syndicats d'énergie, ACTEE et la FNCCR
- Garantir le fonctionnement dans la durée, la cybersécurité et la souveraineté

Cette direction est constituée de deux agents dont un Directeur qui sera mutualisé sur d'autres établissements. Elle interviendra principalement en support des directions métiers "Énergie Concession" et "Éclairage public" afin d'assurer une relation adhérente lisible. La direction Énergie Concession assure la relation collectivité sur les actifs énergétiques de la commune (bâtiment, IRVE, PV, chaudière,...), la direction Réseaux assurera la relation adhérents sur l'éclairage public.

Un siège exemplaire à la hauteur des projets du SE60

Le projet de construction d'un bâtiment exemplaire, conçu comme démonstrateur de systèmes énergétiques reproductibles et générateur de services utiles pour le territoire, entre dans une phase décisive. Au cours du premier semestre, deux étapes majeures sont prévues : la signature pour l'acquisition du terrain et la sélection de l'entreprise chargée des travaux. L'ambition est de doubler la surface d'accueil du bâtiment et d'anticiper un accroissement des activités du SE et donc de son personnel.

Pour rappel, la procédure de marché retenu est celle d'un marché global de dialogue compétitif de conception réalisation. 3 opérateurs ont déjà été présélectionnés par la CNE et le jury à savoir SOGEA PICARDIE, BOUYGUES et EIFFAGE.



Pour rappel, les coûts de réalisation du nouveau siège sont gérés en Autorisation de Programme (AP/CP). Le coût global du projet devrait se situer autours des 7 Millions d'Euros.

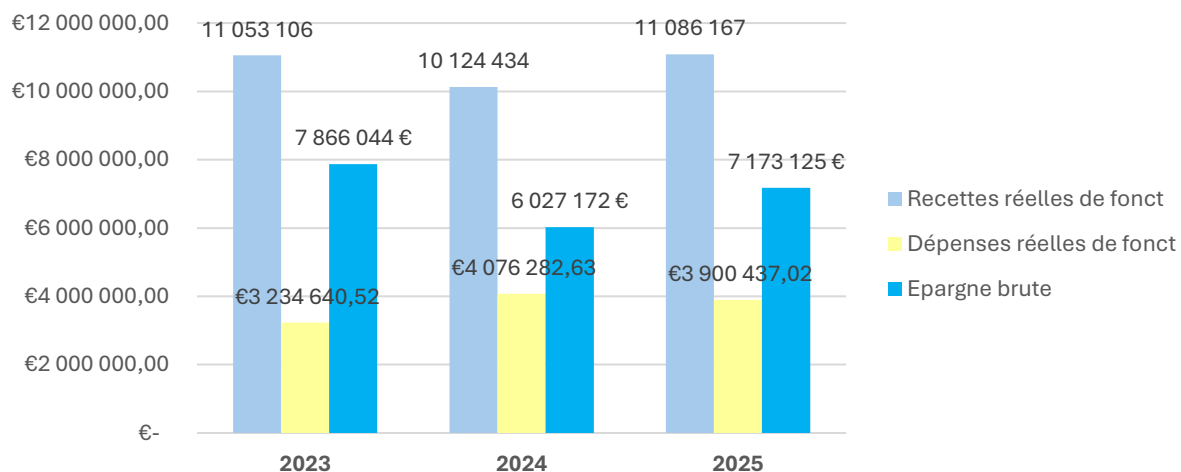
Une situation budgétaire en voie de stabilisation en 2025

Les premiers résultats de l'exercice budgétaire 2025 confirment une situation financière du SE60 qui semble se stabiliser. Alors qu'elle s'était détériorée depuis 2024, du fait d'une évolution plus rapide des dépenses que des recettes, la tendance depuis 2022, est à un redressement de l'épargne brute notamment grâce à des recettes dynamiques plus qu'à une réelle maîtrise des dépenses. Cette accalmie est quand même à relativiser pour deux motifs :

- Le traitement des restes à réaliser cette année à l'affaire a permis de « dégager » budgétairement presque 1M € par rapport à l'an passé
- Les vacances de postes du personnel sur 2024 et 2025 ont diminué mécaniquement les dépenses de personnel mais aussi les dépenses sur des projets qui n'ont pas pu se réaliser ou qui ont été retardés en raison justement de ces vacances.
- Cela permettra d'appréhender plus sereinement la réalisation d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse et la mutation d'un syndicat à vocation de travaux vers un syndicat plus de services.

Evolution de l'épargne brute :

EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE DU SE 60 ET 2025



Entre 2023 et 2024, l'épargne a connu une baisse importante de 1 838 871 €. Toutefois, cette tendance ne s'est pas prolongée en 2025, puisque l'épargne s'est redressée de manière significative (+1 145 952 €). L'année 2024 semble avoir été atypique, marquée par une diminution notable des recettes fiscales alors que, simultanément, les dépenses augmentaient.

Analyse de la réalisation budgétaire 2025

La clôture de l'exercice budgétaire 2025 à ce stade s'envisage de la manière suivante :

Principal	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	- 8 538 488,82 €	11 055 574,51 €		4 932 897,28 €	- 3 605 591,54 €	- 1 681 388,69 €	- 5 286 980,23 €
Fonctionnement	28 345 294,78 €		17 289 805,27 €	6 876 026,20 €	24 165 831,47 €		24 165 831,47 €
	19 806 805,96 €	11 055 574,51 €	17 289 805,27 €	11 808 923,48 €	20 560 239,93 €	- 1 681 388,69 €	18 878 851,24 €

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 est donc de 18 878 936,25 soit en progression par rapport à celui de 2024 qui était de 17 289 805,27 € (+1,59 M).

Pour rappel, aucun emprunt n'a été engagé une nouvelle fois cette année et l'encours de la dette reste à zéro.

Ci-dessous figure le CA 2025 provisoire par chapitre :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	28 869 902.43 €	4 361 686.54 €	15,11 %
011 - Charges à caractère général	2 159 680.51 €	853 608.58 €	39,52 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 833 250.00 €	2 541 033.67 €	89,69 %
014 - Atténuations de produits	0.00 €	3 100.87 €	0,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	22 809 247.82 €	0.00 €	0,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 518.10 €	304 577.31 €	84,25 %
65 - Autres charges de gestion courante	653 600.00 €	615 531.34 €	94,18 %
67 - Charges spécifiques	40 000.00 €	31 229.43 €	78,07 %
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	12 606.00 €	12 605.34 €	99,99 %

Chapitre	Budgétisé	Réalise	
		Montant	%
Fonctionnement - Recette	28 869 902.43 €	28 506 111.06 €	98,74 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 289 805.27 €	17 289 805.27 €	100,00 %
013 - Atténuations de charges	51 240.00 €	10 170.03 €	19,85 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	722 656.10 €	520 953.47 €	72,09 %
731 - Fiscalité locale	6 415 000.00 €	6 909 183.00 €	107,70 %
74 - Dotations et participations	1 111 191.06 €	223 555.30 €	20,12 %
75 - Autres produits de gestion courante	3 280 010.00 €	3 486 872.48 €	106,31 %
76 - Produits financiers	0.00 €	73.10 €	0,00 %
77 - Produits spécifiques	0.00 €	65 498.41 €	0,00 %
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	72 630 759.46 €	58 553 386.81 €	80,62 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 538 488.82 €	8 538 488.82 €	100,00 %
041 - Opérations patrimoniales	784 179.13 €	0.00 €	0,00 %
13 - Subventions d'investissement	400 000.00 €	216 334.59 €	54,08 %
20 - Immobilisations incorporelles	1 046 779.13 €	307 630.29 €	29,39 %
204 - Subventions d'équipement versées	1 412 140.25 €	855 032.32 €	60,55 %
21 - Immobilisations corporelles	1 070 960.52 €	215 638.55 €	20,14 %
23 - Immobilisations en cours	54 063 173.51 €	44 532 295.39 €	82,37 %
26 - Participations et créances rattachées à des participations	800 000.00 €	750 000.00 €	93,75 %
45811 - Opérations sous mandats	4 515 038.10 €	3 137 966.85 €	69,50 %
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Recette	72 630 759.46 €	52 136 590.15 €	71,78 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	22 809 247.82 €	0.00 €	0,00 %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	55 000.00 €	0.00 €	0,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 518.10 €	304 577.31 €	84,25 %
041 - Opérations patrimoniales	784 179.13 €	0.00 €	0,00 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 122 039.07 €	13 121 884.57 €	100,00 %
13 - Subventions d'investissement	29 225 231.52 €	34 684 333.01 €	118,68 %
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	46 233.51 €	0,00 %
45822 - Opérations sous mandats	6 273 543.82 €	3 979 561.75 €	63,43 %

... Et par secteur et pôle

DIRECTION PÔLE RESEAUX	DEPENSES 2025				RECETTES 2025			
	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation
SECTION FONCTIONNEMENT								
BT - TRAVAUX BASSE TENSION RESEAU ELECTRIQUE					17 600,00 €	- €	17 600,00 €	0%
EP - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	396 920,77 €	74 109,71 €	322 811,06 €	19%	710 602,92 €	362 309,15 €	187 961,43 €	51%
ES - Eclairage de Stade			- €		23 799,81 €	160 332,34 €	1 865,74 €	674%
FO - TRAVAUX FIBRE OPTIQUE			- €		1 404,32 €	404,32 €	1 000,00 €	29%
RT - TRAVAUX RESEAUX TELEPHONIQUE			- €		8 504,52 €	8 442,62 €	61,90 €	99%
SLT - TRAVAUX SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE			- €		17 598,88 €	42 390,29 €	24 791,41 €	241%
TVX - Dépenses de personnel et de service	107 617,82 €	720 294,87 €	612 677,05 €	669%	75 000,00 €	18 918,05 €	56 081,95 €	25%
	504 538,59 €	794 404,58 €	289 865,99 €	157%	854 510,45 €	592 796,77 €	236 048,13 €	69%
DIRECTION PÔLE RESEAUX								
SECTION INVESTISSEMENT								
BT - TRAVAUX BASSE TENSION RESEAU ELECTRIQUE	14 550 118,07 €	7 638 125,90 €	954 586,28 €	52%	12 330 196,62 €	6 561 486,12 €	981 227,03 €	53%
EP - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	21 520 937,54 €	14 451 686,70 €	3 112 015,34 €	67%	12 238 414,56 €	9 498 024,64 €	4 077 863,17 €	78%
ES - Eclairage de Stade	341 734,32 €	144 234,02 €	14 507,52 €	42%	320 997,17 €	116 897,00 €	78 233,31 €	36%
FO - TRAVAUX FIBRE OPTIQUE					2 670,99 €	2 266,67 €	404,32 €	85%
RT - TRAVAUX RESEAUX TELEPHONIQUE	6 710 154,18 €	4 079 797,11 €	1 266 141,51 €	61%	7 222 110,85 €	4 118 743,21 €	1 160 405,14 €	57%
SLT - TRAVAUX SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE	502 565,04 €	511 469,92 €	156 266,00 €	102%	575 048,67 €	474 309,33 €	46 558,93 €	82%
TVX - Service Travaux réseaux	- €	1 297,20 €	1 297,20 €		625 717,82 €	27 634,88 €	597 542,44 €	4%
	43 625 509,15 €	26 826 590,85 €	3 595 641,29 €	61%	33 315 156,68 €	20 799 361,85 €	5 746 340,82 €	62%

DIRECTION PÔLE CONCESSION-ENERGIE	DEPENSES 2025				RECETTES 2025			
	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation
SECTION FONCTIONNEMENT								
AAP - APPEL A PROJET	5 679,41 €	5 679,41 €	- €	100,00%	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	0,00%
CONCAE- CONCESSION ET ACHAT ENERGIE	646 662,00 €	805 952,95 €	12 000,00 €	124,63%	9 162 000,00 €	9 662 334,23 €	500 334,23 €	105,46%
CT ENR - CONTRÔLE TECHNIQUE ENERGIE RENOUVELABLE	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	0,00%			- €	
DEE - DIAGNOSTIC EFFICACITE ENERGETIQUE	67 546,56 €	18 081,33 €	49 465,23 €	26,77%	51 500,00 €	16 252,85 €	35 247,15 €	31,56%
DIAG BAT - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS	220 000,00 €	25 425,00 €	194 575,00 €	11,56%	436 700,00 €	390,00 €	436 310,00 €	0,09%
DIAG TECH - DIAGNOSTIC TECHNIQUE	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	0,00%	21 000,00 €	- €	21 000,00 €	0,00%
DNC - AMI DEMAIN NOTRE COMMUNE	18 100,00 €	- €	18 100,00 €	0,00%	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	0,00%
ENER - SERVICE MDE ENR	145 147,20 €	855 773,90 €	710 626,70 €	589,59%	16 000,00 €	108 558,84 €	92 558,84 €	678,49%
EXPL - DIAGNOSTIC EXPLOITATION	29 170,52 €	19 170,52 €	10 000,00 €	65,72%	25 034,64 €	18 569,44 €	6 465,20 €	74,17%
MOAD CR - CHALEUR RENOUVELABLE (CORT)	263 856,00 €	- €	263 856,00 €	0,00%	10 500,00 €	8 640,00 €	1 860,00 €	82,29%
MOAD PV - PHOTOVOLTAIQUE	14 451,86 €	8 918,35 €	5 533,51 €	61,71%	97 470,09 €	58 111,83 €	39 358,26 €	59,62%
MOAD TEL - TELEGESTION	19 829,93 €	21 402,17 €	1 572,24 €	107,93%	27 844,22 €	8 449,86 €	19 394,36 €	30,35%
MOE CR - MAITRISE OUVRE CHALEUR RENOUVELABLE	210 000,00 €	- €	210 000,00 €	0,00%			- €	
MOE PV - MAITRISE OUVRE PHOTOVOLTAIQUES	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	0,00%
PLANIF - SERVICE PLANIFICATION TERRITORIALE	- €	40,00 €	40,00 €				- €	
SEPAC - SUIVI ENERGETIQUE PATRIMONIAL					58 000,00 €	83 100,00 €	25 100,00 €	143,28%
SETIC - SUIVI ENERGETIQUE TERRITORIAL	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	0,00%	- €	4 200,00 €	4 200,00 €	
	1 788 443,48 €	1 760 443,63 €	199 290,80 €	98,43%	9 992 048,95 €	9 968 607,05 €	23 441,90 €	99,77%
DIRECTION PÔLE CONCESSION-ENERGIE								
SECTION INVESTISSEMENT								
AAP - APPEL A PROJET	1 065 475,11 €	78 778,80 €	986 696,31 €	7,39%	5 679,41 €	5 679,41 €	- €	0
DIAG TECH - DIAGNOSTIC TECHNIQUE	- €	2 011,03 €	2 011,03 €		- €	1 340,69 €	1 340,69 €	
ENER - SERVICE MDE ENR	212 600,00 €	980 229,37 €	767 629,37 €	461,07%	89 964,00 €	65 379,08 €	24 584,92 €	72,67%
MOAD CR - CHALEUR RENOUVELABLE (CORT)	1 399 240,00 €	48 071,39 €	1 351 168,61 €	3,44%	1 360 000,00 €	- €	1 360 000,00 €	0,00%
MOAD PV - PHOTOVOLTAIQUE	1 012 039,74 €	121 313,52 €	890 726,22 €	11,99%	2 134 538,29 €	1 133 638,29 €	1 000 900,00 €	53,11%
MOAD TEL - TELEGESTION	466 666,67 €	76 242,36 €	390 424,31 €	16,34%	437 493,21 €	25 799,93 €	411 693,28 €	5,90%
	4 156 021,52 €	1 306 646,47 €	2 849 375,05 €	31,44%	4 027 674,91 €	1 231 837,40 €	2 795 837,51 €	30,58%

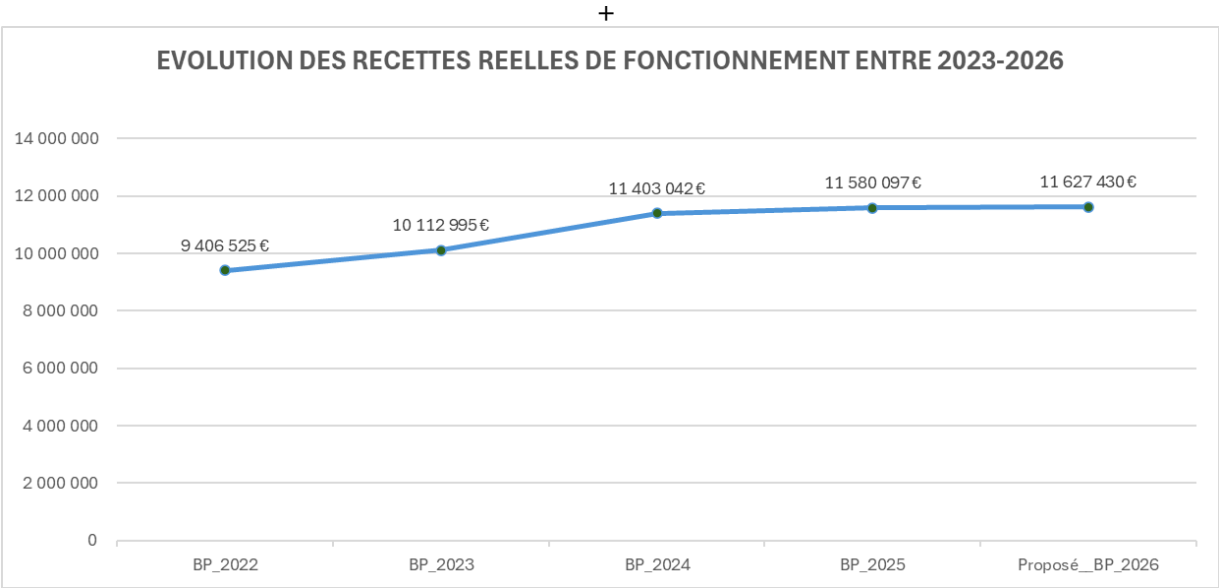
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	DEPENSES 2025				RECETTES 2025			
	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation	Total Prévu 2025	Réalisé	Crédits annulés	% Réalisation
SECTION FONCTIONNEMENT								
DSI- DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION	83 800,00 €	217 710,70 €	133 910,70 €	259,80%	12 000,00 €	11 400,00 €	600,00 €	95,00%
COM- SERVICE COMMUNICATION	82 200,00 €	97 036,32 €	14 836,32 €	118,05%			- €	
ELU- ELUS	60 500,00 €	59 373,17 €	1 126,83 €	98,14%			- €	#DIV/0!
DIRECTION RESSOURCES-DGS-DPDQ	3 221 963,60 €	1 115 156,44 €	2 106 807,16 €	34,61%	51 250,00 €	35 483,00 €	15 767,00 €	69,24%
	3 448 463,60 €	1 489 276,63 €	1 959 186,97 €	43,19%	63 250,00 €	46 883,00 €	16 367,00 €	74,12%
DIRECTION PÔLE CONCESSION-ENERGIE								
SECTION INVESTISSEMENT								
DSI- DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION	130 000,00 €	56 601,10 €	73 398,90 €	43,54%			- €	0
COM- SERVICE COMMUNICATION	4 000,00 €		4 000,00 €	0,00%			- €	
DIRECTION RESSOURCES-DGS-DPDQ	134 000,00 €	56 601,10 €	77 398,90 €	42,24%	67 846,44 €	12 738,62 €	55 107,82 €	18,78%
	268 000,00 €	113 202,20 €	154 797,80 €	42,24%	67 846,44 €	12 738,62 €	55 107,82 €	18,78%

Au stade du débat d'orientations budgétaires, les montants annoncés sont estimatifs, retracent la demande des services et n'ont pas encore fait l'objet d'arbitrages budgétaires.
Ils ne constituent que des tendances à apprécier avec prudence.

A/ Section de fonctionnement

1. Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) propres à l'exercice devraient se maintenir aux alentours des 11,6 M€ comme en 2025. Les prévisions de recettes de fonctionnement de BP à BP sont stables depuis 2024. Il est important de rappeler qu'en l'absence de notification officielle et de loi de finances votées ces recettes sont estimées avec prudence.

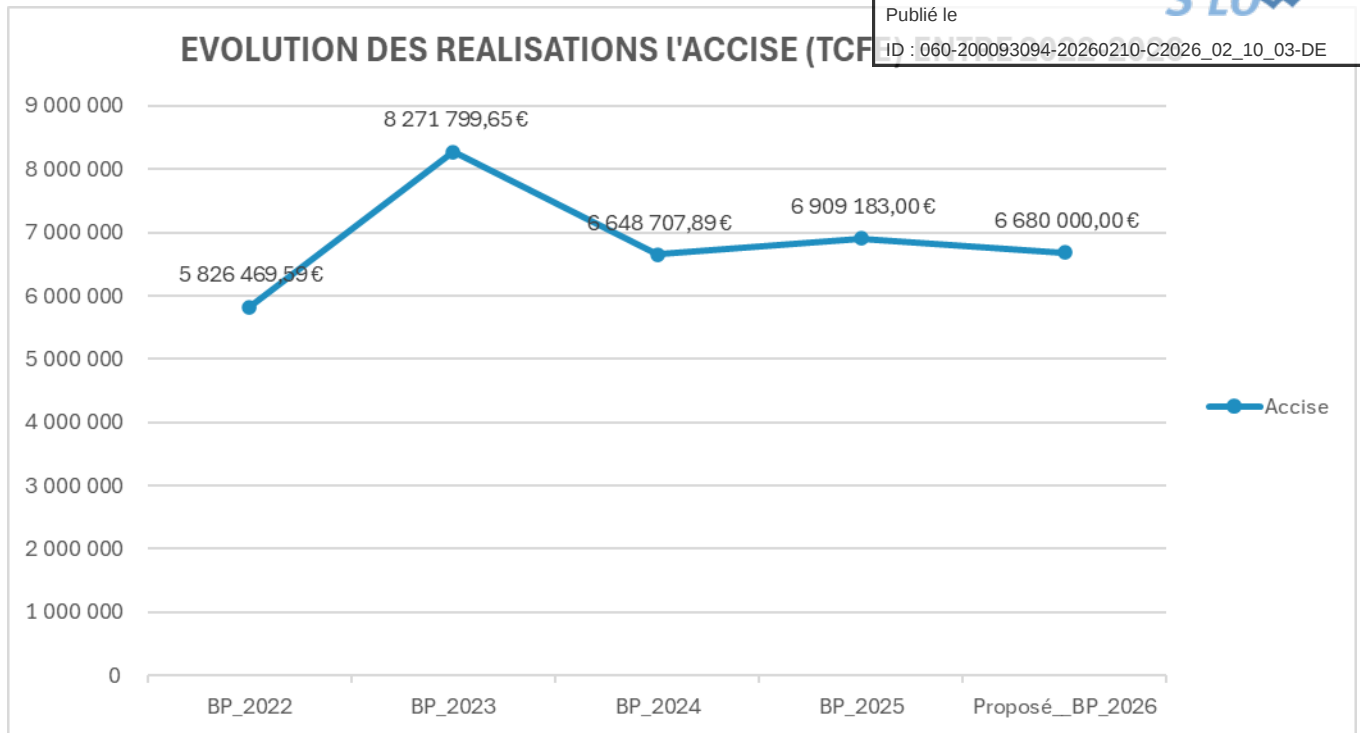


La part fiscale du SE60 repose exclusivement sur l'Accise, qui représente à elle seule 58 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Cette Accise correspond à l'ancienne Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), auparavant perçue par les communes et départements pour financer leurs budgets. Depuis la réforme fiscale de 2022, la TCFE a été intégrée dans une accise nationale harmonisée sur l'électricité, visant à simplifier le système et à assurer une cohérence européenne. Les communes en fonction de leur taille perçoivent en totalité ou partiellement cette taxe selon le tableau ci-dessous :

Classification des communes selon régime d'électrification et transfert TCCFE :

	Commune A	Commune B.1	Commune B.2	Commune C
Régime d'électrification	Urbain			Rural
Taux de perception de la TCCFE par le SE60	0%	≥ 50%	100%	100%
Nombre de communes par tranche	43	6	34	359

Le produit de cette taxe constitue donc une ressource essentielle pour le fonctionnement du SE60. On voit également que la base de perception de cette taxe repose en très grande partie sur les communes rurales. Son évolution depuis 2022 reste globalement stable, malgré quelques pics observés entre 2022 et 2023, liés à des trimestres non rattachés en 2022. La prévision pour 2026 demeure prudente, d'autant que le produit de l'Accise des sept nouvelles communes ne serait perçu qu'à partir de 2027 et si seulement l'ensemble des communes adhèreraient au SE60. Il est important également de signaler que cette recette du fait des baisses constatées sur la consommation de l'électricité va à l'avenir mécaniquement baisser. Des projections vont



Les dotations et participations (74) sont en baisse de -260K€ pour un total de 850 K€ afin de coller davantage aux réalisations. Ce chapitre qui concerne les subventions ACTEE (dispositif CHENES, LUM'ACTEE), les refacturations aux communes notamment pour les études, diagnostics et l'ingénierie proposés par le SE via ses Directions Concession Energie et Environnement et Ecosystème Connectés. A noter qu'il n'y a plus dorénavant de dotation fonds verts qui impactent ce chapitre. Ces subventions permettent le financement notamment des charges de personnel des agents dédiés à ses missions qu'ils gèrent en direct ou supervisent.

Les autres produits de gestion (75) concernent les perceptions des redevances R1 et R2 versées par le concessionnaire ENEDIS, le remboursement de l'avance du budget annexe ENR et les recettes perçues au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ce chapitre est en légère progression par rapport à 2025 avec 3,40 M€ contre 3,30 M€.

La majeure partie de ces recettes est réalisée grâce à la **redevance de concession**, qui comporte 2 parts :

Redevance de fonctionnement (dite R1) pour 875 M€

- Couvre les dépenses annuelles supportées par les AODE pour l'**exercice du pouvoir concédant** et, à titre accessoire, pour financer certaines **actions de transition énergétique**.
- Versée chaque année par Enedis aux syndicats, elle finance notamment les **missions et actions suivantes** :
 - Contrôle de la bonne exécution du contrat de concession,
 - Coordination des travaux avec Enedis,
 - Conseils aux usagers,
 - Gestion des litiges,
 - Actions permettant d'ancrer le réseau dans la transition énergétique.
- Son montant est déterminé selon une **formule fixée dans le cahier des charges**, prenant en compte des données comme la population desservie et la longueur du réseau concédé.

Redevance d'investissement (dite R2) pour 1,750 M€

- Est la contrepartie de la **mise à disposition d'ouvrages** établis ou modifiés après la signature du contrat et **financés par les AODE** [cf. travaux sur le réseau électrique, dont dépenses relatives à la transition énergétique].
- Calculée sur la base des **dépenses d'investissement effectuées** sur les réseaux d'électricité ou l'éclairage public en lien avec la transition énergétique **durant l'année N-2**, validées conjointement par le syndicat (autorité concédante) et Enedis.
- Versée chaque année par Enedis aux syndicats, elle vise notamment à couvrir :
 - o les **investissements sur le réseau électrique**, hors travaux de raccordement ou travaux financés en tout ou partie par le FACE,
 - o les **systèmes intelligents** ou à basse consommation pour l'éclairage public,
 - o les investissements liés à la **transition énergétique** dans le réseau.
- Son montant est calculé avec une **formule** prenant en compte les montants investis (travaux sur le réseau électrique = terme B, travaux sur l'éclairage public = terme I), la population de la concession et du Département et la durée du contrat de concession.

A noter : Changement de compte de ces deux recettes qui étaient, jusqu'en 2025, imputées en 75888 au lieu du 75813.

De plus, grâce au transfert de la compétence Gaz, la R1 2026 sera augmentée de 400 000 € environ.

2. Dépenses

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles) passeraient de 5,7 M€ en 2025 à 6,47 M€ en 2026, soit une progression de 10,43 %.

Les charges de gestion courante (chap. 011) pour 2 240 000 €

Les charges de gestion courante augmenteraient de 2.13 %, soit 46 769€ sur un total de 2,240 M€.

La moitié de cette somme (1,14M€) concerne les études et les diagnostics proposés aux communes et intercommunalités :

- 410 000 € pour les diagnostics bâtiments
- 70 000 € pour les diagnostics efficacité énergétique
- 62 000 € Etude pour mise en place télégestion
- 50 000 € Etudes AMO pour mise en place de la maintenance d'exploitation sur l'EP
- 85 000 € pour l'assistance à la maîtrise déléguée du CCRT
- 200 000 € pour la Maîtrise d'ouvrage déléguée sur le photovoltaïque
- 90 000 € Etude sur l'évolution du réseau de gaz (SD GNV, décommissionnement des réseaux, conversion fioul/gaz) et étude sur repowering éolien
- 45 000 € Marché pour contrôle des marchés de concession gaz et électricité
- 127 000 € diverses études

Ces chiffres tiennent compte également de la nouvelle offre d'accompagnement du service planification :

Dispositif	Patrimoine public	Projet privé
------------	-------------------	--------------

Générateur	Étude d'opportunité et pédagogie, inclus dans l'offre MDE-EnR	Accompagnement sur leurs positionnements (ex : agriPV, éolien)
Contrat Chaleur Renouvelable Territorial	Etude d'opportunité et pédagogie, inclus dans l'offre MDE-EnR	Etude d'opportunité et pédagogie - inclus Dispositif à définir pour les études de faisabilités et la réalisation
Cadastre solaire (Conventionnement & contribution EPCI à définir)	Inclus dans l'offre MDE-EnR	Voir support suivant

Mais également de l'évolution de l'offre d'accompagnement planification sur la filière Photo Voltaïque :

	Patrimoines publics	Entreprises	Agriculteurs	Aménageurs, bailleurs	Particuliers	Au sol
Emergence	Ingénierie mutualisée au service des collectivités	Générateurs				
		CCI/dev Eco	PAD	ADTO/SAO, OPAC, ...	Assocs citoyennes, ...	EPFLO
	Cadastre solaire : modalités d'accès et animation collective à discuter avec EPCI et autres					
Réalisation	Maitre d'ouvrage délégué pour les collectivités					En instruction (SEM, SAS territorial ?)
Exploitation	Ecosystème énergétique connecté à disposition et service mutualisé					...
Organisation du partage d'énergie	Association - gouvernance à discuter - pour organiser la répartition de la production d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique des acteurs du territoire. Des boucles locales ouvertes à tous les acteurs : une PMO mutualisée pour tous !					Suivant puissance

Le coût des études devrait diminuer de plus de 300 000 €, afin de mieux s'aligner sur les réalisations 2025.

Cette baisse s'explique également par le ré imputation de certaines dépenses en compte 6188, notamment le marché d'innovation pour l'accompagnement stratégique et opérationnel. Le compte 6188 augmente aussi avec la prévision des prestations pour la mise en place du cadastre solaire.

En revanche, les coûts d'assurance (compte 6161 à 6168) augmentent sur ce chapitre, principalement en raison :

- du changement d'imputation de l'assurance statutaire du personnel, auparavant inscrite au chapitre des dépenses de personnel ;
- de l'obligation de souscrire une assurance « dommages-ouvrage » pour la construction du nouveau siège.

Les frais de personnel (chap. 012) pour 3 136 000 €

En 2026, les frais de personnel devraient représenter environ 48,88 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 49,82 % en 2025. En valeur, cela correspond à 3,07 M€, contre 2,83 M€ l'année précédente. Malgré cette hausse en montant, la proportion reste stable, reflétant une

évolution cohérente avec l'augmentation globale des dépenses, elle-même liée à la croissance de l'activité.

L'augmentation s'explique donc par le projet de créer de 5 postes en 2026 et le recrutement d'un apprenti dont le détail sera donné plus loin dans les orientations RH.

D'autres facteurs subis qui sont eux aussi expliquent l'augmentation :

- ◆ 1. Revalorisation SMIC et indemnité différentielle
 - Le SMIC augmente de 1,18 % au 1er janvier 2026, passant à 12,02 €/h, soit 1 823,03 € brut mensuel.
 - Pour garantir un traitement $\geq$ SMIC, une indemnité différentielle mensuelle est versée aux agents de catégorie C bas du cadre indiciaire (IM 366 à 370), allant jusqu'à 21,23 € brut.
 - Environ 356 000 agents – tous versants publics confondus – sont concernés.
- ◆ 2. Hausse continue des cotisations retraite (CNRACL)
 - Le taux de cotisation employeur à la CNRACL augmente de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026 (soit +3 points), l'impact étant intégralement supporté par les collectivités territoriales. (+10 000 €)
- ◆ 3. Augmentation des cotisations d'assurance vieillesse
 - La cotisation patronale déplafonnée pour l'assurance vieillesse passe de 2,02 % à 2,11 %, puis le taux
- ◆ 4. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'effet de noria inversé – c'est-à-dire la différence de coût entre les salaires des agents entrants et sortants – sont deux facteurs clés. Habituellement, une recrue coûte moins cher qu'un agent expérimenté, mais la forte proportion d'emplois en tension au SE60 inverse cette tendance, entraînant des recrutements à des niveaux de rémunération plus élevés.

Autres charges de gestion courante (chap. 65) pour 924 000 €

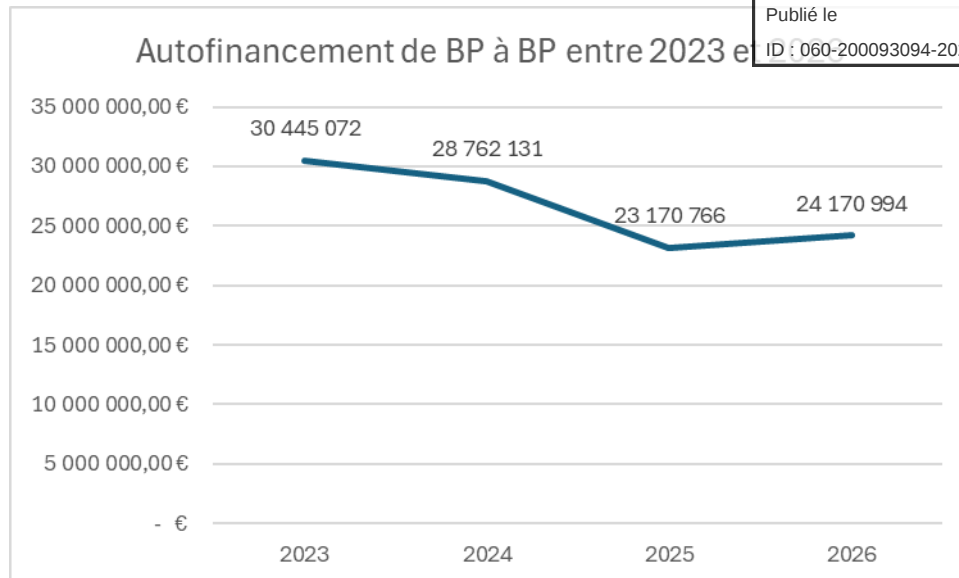
Ce chapitre augmente de 211 000 € (+32 %) pour les raisons suivantes :

- L'achat du logiciel KANEDA assurant le suivi des consommations d'énergie des communes de 65 000 € et le logiciel GEMAO pour 30 000 € la gestion des maintenances d'éclairage Public.
- Le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mobilité 105 000 €

Atténuation de produit (chap. 014) pour 54 000 €

Charges spécifiques (Chap. 67) pour 50 000 €

Compte tenu de ce qui précède, de la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur évalué à 18,74 M€, l'autofinancement, au-delà de la dotation aux amortissements nette (727 k€), ressort à 24 M€ (023+D042-R042).



B/ Section d'investissement

Les dépenses d'équipement qui sont imputées au **chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**, **chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** ou **chapitre 23 « Immobilisations en cours »**, selon la nature de l'investissement de BP à BP passeraient de 56 M€ en 2023 à 51,45 M€ en 2026.

Des investissements sur les réseaux qui doivent être mieux équilibrés et répartis

Orientations 2026 :

L'objectif global traduit dans ce budget sera de garantir un service public de distribution d'électricité de qualité et de proximité, tout en assurant la gestion et le développement des réseaux associés : éclairage public et télécommunications

Pour cela des objectifs stratégiques ont été retenus :

- Poursuivre la modernisation des réseaux d'éclairage public et électriques.
- Atteindre un parc d'éclairage public intégralement équipé en LED d'ici 2028
- Éliminer l'ensemble des fils nus, conformément aux engagements du contrat de concession avec ENEDIS, afin de renforcer la sécurité des réseaux et d'assurer leur mise en conformité.
- Déployer la supervision et la télégestion à l'échelle du territoire pour optimiser les performances, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public.
- Prioriser les travaux dans les zones à faible densité afin de garantir une équité territoriale dans l'accès aux modernisations.
- Rétablir un équilibre financier durable du pôle en ramenant la mobilisation des fonds propres de SE60 à 6 M€ pour la programmation réseaux sur une échéance brève (2027 ?).

Pour cette année 2026, les montants prévus restent importants pour cette programmation 2026 mais des efforts ont été réclamés aux services pour baisser les enveloppes de travaux notamment sur les compétences non obligatoires.

Nature Travaux	Dépenses HT	Dépenses TTC	FACE	PCT / Art 8	CD 60	Orange			
Renforcement réseaux	1 100 000 €	1 320 000 €	850 000 €						250 000 €
Sécurisation réseaux	350 000 €	420 000 €	260 000 €						90 000 €
Extension réseaux	1 200 000 €	1 440 000 €	130 000 €	400 000 €				600 000 €	70 000 €
Mises en souterrain	12 000 000 €	14 400 000 €	220 000 €	400 000 €	523 100 €	250 000 €	550 869 €	6 896 748 €	4 395 884 €
Basse Tension (43%)	5 816 991 €	6 980 390 €	220 000 €	400 000 €				2 790 001 €	2 406 990 €
EP (27%)	2 798 450 €	3 358 139 €			300 000 €		550 869 €	1 195 288 €	1 311 982 €
Réseaux Téléphoniques RT (30%)	3 384 559 €	4 061 471 €			223 100 €	250 000 €		2 911 459 €	676 912 €
Eclairage public	5 075 000 € Dont validés en commission d'attribution: 2 910 977 €	6 090 000 € Dont validés en commission: 3 168 200 €			300 000 €		999 004 €	2 537 500 €	2 253 496 €
	Opérations sous mandat type Creil								
	1 000 000 €	1 200 000 €						1 200 000 €	0 €
SLT	250 000 €	300 000 €						237 500 €	62 500 €
Mise en Lumière	50 000 €	60 000 €					9 842 €	37 500 €	12 658 €
Eclairage sportif	250 000 €	300 000 €						187 500 €	62 500 €
TOTAL	20 275 000 €	24 330 000 €	1 460 000 €	800 000 €	823 100 €	250 000 €	1 559 715 €	10 496 748 €	7 197 038 €

Ainsi, seules les enveloppes des sécurisations et des enfouissements de réseaux ne baissent pas. Le SE 60 continuera en 2026 de solliciter l'ensemble des partenaires et financeurs de la filière pour minimiser l'impact sur les finances des communes. Le soutien historique aux communes du SE60, notamment dans le domaine de l'éclairage public a permis à de nombreuses collectivités de disposer d'un patrimoine modernisé (LED et enfouissement des réseaux). Toutefois, ces investissements ont fortement mobilisé les fonds propres du syndicat.

Dans un contexte de restriction budgétaire, il devient nécessaire de retrouver un équilibre financier durable pour le syndicat au regard des investissements réseaux, tout en permettant aux communes de poursuivre leur modernisation afin d'atteindre l'objectif « territoire 100 % LED » en 2028.

Deux scénarios de révision des subventions dédiées à l'éclairage public seront présentés en commission d'arbitrage à partir de l'exercice 2027. L'objectif est de trouver un compromis entre le maintien des aides aux communes, l'éradication complète des éclairages à décharge d'ici 2028 et la préservation de l'équilibre budgétaire du SE60.

Scénario 1 : un retour à l'équilibre financier tout en maintenant les aides à l'éclairage public.

Nature des travaux	Commune A	Commune B1	Commune B2	Commune C
Mise en souterrain en présence de fils nus (zone non classée)	55 %	55 %	55 %	55 %
Mise en souterrain en présence de fils nus (zone classée)	55 %	55 %	55 %	100 %
Mise en Souterrain BT torsadé	40 %	50 %	55 %	55 %

Mise en Souterrain RT lié	20 %	20 %	20 %	
Sécurisation aérienne	MOA ENEDIS	MOA ENEDIS	MOA ENEDIS	100 %
Eclairage Public (avec dépôt CD)	25% +15%* 20% + 15%*	40% +10%* 25 % + 15 %*	50% +10%* 30 % +10 %*	50% +10%* 30 % +10 %*
Mise en Lumière	25% 20 %	30% 25 %	40% 30 %	40% 30 %
Eclairage Sportif	25% 20 %	25 %	25 %	25 %
Signalisation Lumineuse Tricolore	25% 20 %	25 %	25 %	25 %

~~XXX%~~ : Barème 2026 pour mémoire

* Bonification du taux accordée si et seulement si la demande de subvention CD déposée au nom du SE60 est accordée et notifiée par le CD.

Scénario 2 : une réduction plus significative des taux de subvention, permettant au syndicat de réorienter ses fonds propres vers d'autres opérations en faveur de la transition énergétique.

Nature des travaux	Commune A	Commune B1	Commune B2	Commune C
Mise en souterrain en présence de fils nus (zone non classée)	55 %	55 %	55 %	55 %
Mise en souterrain en présence de fils nus (zone classée)	55 %	55 %	55 %	100 %
Mise en Souterrain BT torsadé	40 %	50 %	55 %	55 %
Mise en Souterrain RT lié	20 %	20 %	20 %	20 %
Sécurisation aérienne	MOA ENEDIS	MOA ENEDIS	MOA ENEDIS	100 %
Eclairage Public (avec dépôt CD)	25% +15%* 20% + 15%*	40% +10%* 25 % + 15 %*	50% +10%* 30 % +10 %*	50% +10%* 30 % +10 %*
Mise en Lumière	25% 20 %	30% 25 %	40% 30 %	40% 30 %
Eclairage Sportif	25% 20 %	25 %	25 %	25 %

Signalisation Lumineuse Tricolore	25 % 20 %	25 %	25 %	25 %
---	--------------	------	------	------

Le pôle Energie-Concession qui évolue vers un rôle plus prescriptif :

Bilan 2025 et prévisions 2026

		Nature de l'opération	Rappel DOB 2025 en M€ TTC	OS lancés en en M€ TTC (au 31/12/2024)	DOB 2026 en M€ TTC	Δ DOB 2026/2025
Études	Pré-as	Diagnostics bâtiments	0,41	0,04	0,57	+ 0,16 ↗
	Opérationnelles	Etudes préalables aux travaux PV et chaleur et MOE	0,12	0,01	0,36	+0,24 ↗
Travaux	Efficacité Énergétique	Télégestion	0,6	0	0,13	-0,47 ↘
		Versement Subventions – AAP Rénovation Énergétique	0,50	0,56	0,50	=
	Energies Renouvelables pour le compte de tiers	Installations photovoltaïques	0	0	0,16	+ 0,16 ↗
		Chaleur renouvelable : chaufferies bois, Géothermie, réseau de chaleur	0	0	1,8	+ 1,8 ↗
Exploitation	PV du SE60	Budget annexe – EnR maintenance	0	0	0,36	+0,36 ↗
		Total TTC	1,03	0,61	3,88	+2,85

Le total des investissements, incluant les restes à réaliser, représentera la somme de 33,872 M€.

« Écosystèmes Énergétiques Connectés » continuité, fiabilité et développement

La stratégie de la nouvelle Direction Écosystèmes Énergétiques Connectés se décompose pour cette année 2026 en 3 axes :

- Assurer la **continuité de fonctionnement des installations de GTB** installées dans les communes par le SE60 avec l'entreprise B-Eco notamment en mettant en place une infrastructure provisoire pour maintenir le fonctionnement et lancer ensuite les travaux de reprise (80 K€ environs pour 25 bâtiments)
- Elaborer une infrastructure de pilotage énergétique innovante, open source, souveraine et partagée avec d'autres syndicats notamment équiper 5 bâtiments dans l'Oise pour démarrer et procéder à des validations concepts (POCs) sur le pilotage de l'éclairage public
- Mener des expérimentations visant à préparer une stratégie d'exploitation des bâtiments et de l'éclairage public : assistance réglage des installation, mission d'assistance technique lors des opérations de constructions-réhabilitation.

Direction des Systèmes d'Information moteur de la modernisation du syndicat

Le budget d'investissement sur la partie informatique se divise en trois grandes parties avec

- Le matériel informatique comptabilisé sur le compte 21838 pour 95 000 €, qui concerne les remplacements des postes informatiques des agents, des photocopieurs du sièges, du matériel serveur pour assurer les sauvegardes et du matériel pour assurer les visioconférences. Ce budget augmente de 6 000 € par rapport à 2025.

- L'achat de matériel de téléphonie pour remplacer les téléphones fixes et mobiles pour 17 000 €
- L'achat de logiciel métier pour 183 680 € dont :
 - Un logiciel de gestion des assemblées
 - Un logiciel de gestion comptable plus performant
 - Un logiciel RH

Sur les moyens généraux

Il est prévu 15 000 € pour les petits travaux sur le siège comme la mise en conformité des alarmes intrusion et incendie.

Comme décrit précédemment l'objectif de verdissement de la flotte automobile continue avec un budget achat de véhicules (compte 21828) de 350 000 € en 2026. Un marché subséquent va être passé cette année notamment pour faciliter et optimiser les achats.

Les principaux financeurs de ses dépenses d'investissement sont comme les années précédentes

- L'Etat via le FACé pour 1,46M€
- Le département pour 1,5M€ sur l'éclairage Public et les réseaux téléphoniques
- La participation des communes et les EPCI pour 14,91M€
- ENEDIS via l'article 8 pour 400K€ et la PCT pour 400K€
- Orange pour les travaux sur le réseau téléphonique pour 250K€
- **5,21 M€ d'autofinancement,**
- 777K€ de dotation aux amortissements,
- 2,42 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 2,38 M€ de FCTVA,
- Les participations des communes et des EPCI dans le cadre des opérations sous mandats pour 3,88 M€

Acquisition de terrain et dépense de maîtrise d'œuvre sur le nouveau siège

La construction d'un nouveau siège sur le site NOVAPARC va impacter plus fortement le budget 2026 que les précédents. Les premiers éléments des offres analysées semblent indiquer avant la partie dialogue compétitif que les coûts estimés :

- Acquisition du terrain prévue pour mars-avril 2026
- Les indemnités concours des candidats non retenus
- Les avances travaux et de maîtrise d'œuvres

Au total, c'est 3,11 M€ de prévu sur les crédits d'AP/CP qui seront probablement un peu ajustés à la suite de la procédure d'attribution.

Libellé métier	Montant TTC	2025		2026		Publié le		2026	
Acquisition d'une parcelle	561 660,00 €			100%	561 660,00 €			ID : 060-200093094-20260210-C2026_02_10_03-DE	
ATMO	197 880,00 €	7%	13 851,60 €	36%	71 236,80 €	24%	47 491,20 €	12%	23 745,60 €
Assurance DO / TRC	80 556,00 €				- €	100%	80 556,00 €		- €
Concessionnaires	48 000,00 €				- €	80%	38 400,00 €	20%	9 600,00 €
CONTROLE TECHNIQUE	19 632,00 €			20%	3 926,40 €	70%	13 742,40 €	10%	1 963,20 €
COORDINATION SPS (niv 2)	9 936,00 €			10%	993,60 €	80%	7 948,80 €	10%	993,60 €
Etude géotechnique (G0/G1)	11 088,00 €			100%	11 088,00 €				
Etudes de faisabilité	47 700,00 €	100%	47 700,00 €						
Faisabilité géothermique	19 200,00 €			100%	19 200,00 €				
géothermie - forage et rapport	120 000,00 €			100%	120 000,00 €				
Géomètre	7 200,00 €			100%	7 200,00 €				
Indemnité concurrents dialogue	120 000,00 €			100%	120 000,00 €				
MAINTENANCE	216 000,00 €								- €
MAITRISE D'ŒUVRE (base)	892 794,00 €			50%	446 397,00 €	30%	267 838,20 €	20%	178 558,80 €
Provision pour aléas & divers	241 669,20 €					50%	120 834,60 €	50%	120 834,60 €
TRAVAUX	8 055 630,00 €					50%	4 027 815,00 €	45%	3 625 033,50 €
TOTAL	10 648 945,20 €		61 551,60 €		1 361 701,80 €		4 604 626,20 €		3 960 729,30 €
Investissement	10 352 389,20 €		61 551,60 €		1 361 701,80 €		4 524 070,20 €		3 960 729,30 €
Fonctionnement	296 556,00 €		- €		- €		80 556,00 €		- €

Enfin, même si elles ne sont pas prévues dans le projet de budget actuel, des subventions du département, de la Région via les fonds FEDER et de l'Etat devraient être perçues pour aider aux financements de ce projet.

Compte tenu des recettes propres, aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour cet exercice 2026.

PROJET DE BUDGET 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2025		2026	% de variation
Chapitre	Total budget 2025 BP-DM	Total réalisé (prévisions)	BP Prévisionnel	
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 159 680,51	746 348,54	2 356 650,00	9,12%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 833 250,00	2 541 033,67	3 136 088,53	10,69%
014- ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	54 000,00	#DIV/0!
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	653 600,00	615 531,34	875 810,00	34,00%
66- CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	31 229,43	50 000,00	25,00%
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 606,00	12 605,34	25 000,00	98,32%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 699 136,51	3 946 748,32	6 497 548,53	14,01%
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 809 247,82	0,00	23 280 977,44	2,07%
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	361 518,10	313 167,30	777 756,28	115,14%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 170 765,92	313 167,30	24 058 733,72	3,83%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 869 902,43	4 259 915,62	30 556 282,25	5,84%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2025		2026	% de variation
Chapitre	Total budget 2025 BP-DM	Total réalisé (prévisions)	BP Prévisionnel	
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	17 289 805,27	17 289 805,27	18 878 851,24	9,19%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	51 240,00	10 170,03	6 000,00	-88,29%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	722 656,10	459 888,04	608 292,76	-15,83%
73 - IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
731- FISCALITE LOCALES	6 415 000,00	6 909 183,00	6 680 000,00	4,13%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 111 191,06	204 176,90	917 957,25	-17,39%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 280 010,00	3 486 874,34	3 415 010,00	4,12%
76- PRODUITS FINANCIERS	0,00	151,10	171,00	#DIV/0!
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	65 498,41	0,00	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 869 902,43	28 425 747,09	30 506 282,25	5,67%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	50 000,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	50 000,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 869 902,43	28 425 747,09	30 556 282,25	5,84%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2025		2026		
Chapitre	Total budget 2025 BP-DM	Total réalisé (prévisions)	BP Prévisionnel	Reports 2024	% de variation
001- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 538 488,82	8 538 488,82	3 605 591,54		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	400 000,00	213 694,59	304 000,00	2 640,00	
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES*	0,00	0,00	0,00		#DIV/0!
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 046 779,13	307 630,29	1 222 691,28	0,00	16,81%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 412 140,25	270 686,35	812 500,00	540 330,27	-42,46%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 070 960,52	209 638,55	1 083 660,00	6 000,00	1,19%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	54 063 173,51	24 845 342,52	36 271 426,18	12 959 101,61	-32,91%
26 - PARTICIPATIONS FINANCIERES	800 000,00	750 000,00	0,00	0,00	-100,00%
45811- TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	4 515 038,10	1 868 016,63	3 884 456,00	1 099 659,70	-13,97%
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	71 846 580,33	37 003 497,75	47 184 325,00	14 607 731,58	-34,33%
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	50 000,00		
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	784 179,13	0,00	0,00		-100,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	784 179,13	0,00	50 000,00	0,00	-93,62%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	72 630 759,46	37 003 497,75	47 234 325,00	14 607 731,58	-34,97%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2025		2026		
Chapitre	Total budget 2025 BP-DM	Total réalisé (prévisions)	BP Prévisionnel	Reports 2024	% de variation
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	55 000,00	0,00	12 800,00	<	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 122 039,07	13 121 884,57	7 495 129,97		-42,88%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	29 225 231,52	17 163 586,56	13 464 594,00	11 911 090,74	-53,93%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES*	0,00	0,00			
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	46 233,51	0,00	0,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00			#DIV/0!
45822 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	6 273 543,82	2 753 034,27	3 884 456,00	1 015 252,15	-38,08%
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	48 675 814,41	33 084 738,91	24 856 979,97	12 926 342,89	-48,93%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 809 247,82	0,00	23 280 977,44		2,07%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	361 518,10	313 167,30	777 756,28		115,14%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	784 179,13	0,00	0,00		-100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	23 954 945,05	313 167,30	24 058 733,72	0,00	0,43%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	72 630 759,46	33 397 906,21	48 915 713,69	12 926 342,89	-32,65%

ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Organisation des services du SE60 :

Les services sont organisés autour d'une direction générale et de 6 autres directions :

- Direction Ressources
- Direction Pilotage Qualité Projets et Mobilité
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction Pôle technique
- Direction Pôle Concession-Energie
- Direction Ecosystèmes Energétiques Connectés

Effectifs de la structure

Effectifs emplois permanents (présents)	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
Fonctionnaires	9	10	10
Contractuels droit public	25	23 dont 3 CDI	27 dont 6 CDI
TOTAL	34	33	38
Emplois non permanents (apprenti)	2	0	1

Répartition par catégorie

SE 60

9164 avenue des Censives - 60000 TILLEL

23 sur 28

Page

Catégorie des agents permanents	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
A+	1	1	1
A	22	23	25
B	6	3	4
C	5	6	7
TOTAL	34	33	38

Le projet de budget est établi sur la base des mouvements de personnel connus en décembre 2025 et des postes.

Dépenses de personnel :

Faits marquants de l'année 2025 :

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une période de transformation profonde engagée dès 2024. Les services ont été confrontés à de nombreux mouvements de personnels, générant une instabilité qui a nécessité une action volontariste pour stabiliser les équipes et renforcer les compétences internes.

Plusieurs actions structurantes ont été menées :

- Renforcement du pôle Ressources

Afin de consolider les fonctions support et d'accompagner la montée en charge des activités, un effort significatif a été porté sur les recrutements stratégiques avec un Directeur Ressources, un responsable RH, un juriste, ainsi qu'un chargé des assemblées et des instances. Ces recrutements ont permis de professionnaliser davantage les processus internes et d'améliorer la qualité du service rendu aux directions opérationnelles.

- Création du service Écosystèmes Énergétiques Connectés, piloté par un Directeur nouvellement recruté. Cette structuration répond à l'évolution des enjeux énergétiques et à la nécessité d'intégrer davantage d'expertise dans ce domaine.

- Renforcement du service Technique

Pour accompagner l'augmentation des projets et améliorer la coordination des interventions deux postes de responsables de secteur ont été créés. Il s'agit d'une montée en compétence vers des fonctions de pilotage de deux chargés d'opération.

- Renforcement du service Énergie

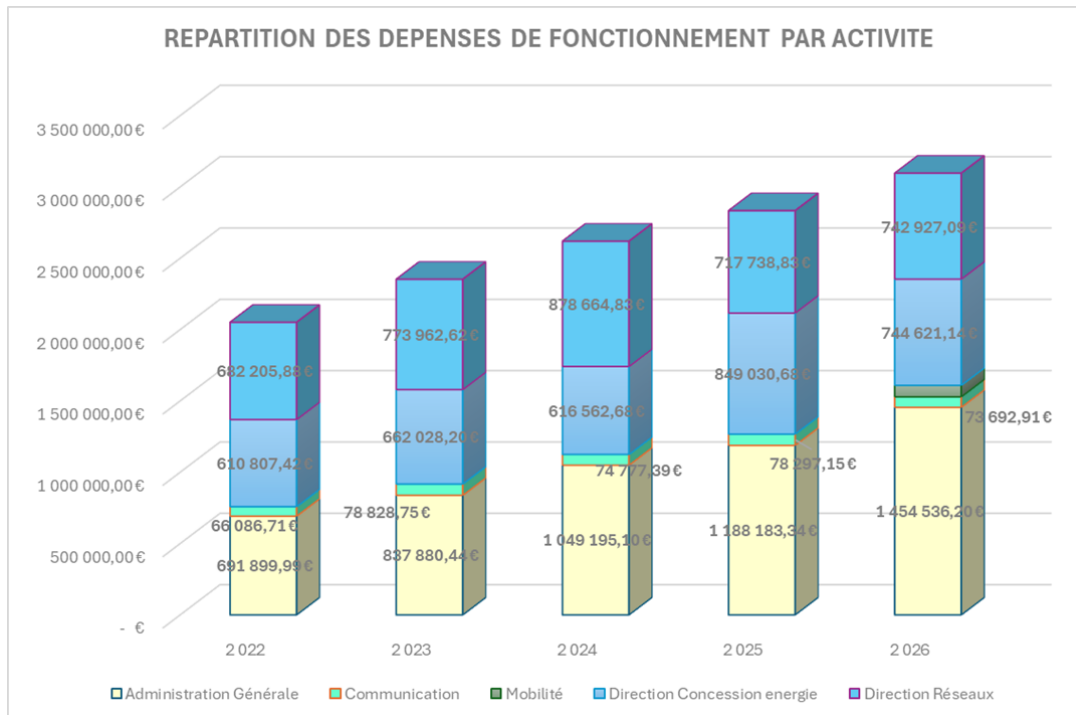
Le service Énergie a également été consolidé avec le remplacement d'un Directeur du service Énergie, l'arrivée d'un chargé d'opération énergie. Ces évolutions ont permis de structurer davantage la filière énergie et d'améliorer la capacité de réponse aux enjeux techniques et stratégiques.

Evolution des dépenses de personnel :

Année	BP 2024	BP 2025	PROJET BP 2026
DEPENSES	2 619 200 €	2 833 250 €	3 136 088 €

REMBOURSEMENTS DE CHARGES*	321 297 €	191 240 €	
COUT GLOBAL	2 297 902 €	2 642 010 €	2 776 191 €

*Remboursement de mutualisation, ACTé RH (chêne et Lumactée), SETIC SEPAC, chap. 013



Evolution prévisionnelle et orientations 2026

L'année 2026 doit s'inscrire dans la continuité de la dynamique engagée. L'objectif principal est de maintenir le cap, de consolider les équipes et de poursuivre le renforcement des services clés.

- Renforcement du Pôle Concession-Énergie

Plusieurs recrutements sont prévus pour accompagner la montée en puissance du service :

- Un générateur (poste mutualisé)
- Un chargé d'administration et de finances
- Un chargé chaleur si le SE60 est retenu dans le cadre du CCRT
- Deux chargés d'opération ENR

- Renforcement de la DSI

Pour améliorer l'accompagnement des utilisateurs et la gestion des outils numériques, le recrutement d'un chargé de support informatique est programmé.

- Renforcement du Pôle technique et travaux avec le recrutement d'un chargé d'opération supplémentaire
- Renforcement Direction

Une assistante de direction sera recrutée pour assurer les missions de secrétariat de la Directrice Générale des services et du Directeur Ressources.

Projection des effectifs :

L'ensemble de ces évolutions conduit à un effectif prévisionnel de 46 agents fin 2026, traduisant une croissance maîtrisée et ciblée sur les besoins stratégiques.

Le temps de travail :

Le SE60 est compétent pour fixer les règles relatives à la durée du temps de travail de ses agents en tenant compte des missions spécifiques qu'ils exercent. Afin de se conformer à l'obligation légale du

travail (1607 heures de travail effectif par an), le règlement du temps de travail a été adopté par délibération du Comité.

A ce jour, trois postes restaient encore basés sur une durée hebdomadaire de 36 heures.

Afin de garantir une cohérence dans les conditions de travail entre les agents et de répondre aux besoins croissants en matière de continuité de service et de répartition des charges, il a été décidé de faire évoluer ces trois postes vers un régime de 37 heures hebdomadaires.

Les trois postes concernés sont les suivants :

- Gestionnaire des moyens Généraux
- Coordinatrice du pôle réseaux
- Gestionnaire finances du Service Commun Opérationnel

Indemnités versées aux élus

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la communication aux conseillers avant l'examen du projet de budget d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les syndicaux.

Le projet de budget 2026 pour les élus du syndicat prévoit une hausse en raison de l'augmentation du nombre de Vice -Président qui passerait de 4 à 6 :

Eléments de rémunérations des élus 2026	
Indemnités brutes	75 000,00 €
Frais de déplacements	6 000,00 €
Cotisations retraites	5 500.00 €
Cotisations retraites additionnelles	5 000,00 €
Formations	6 000,00 €
Total frais des élus	97 500,00 €

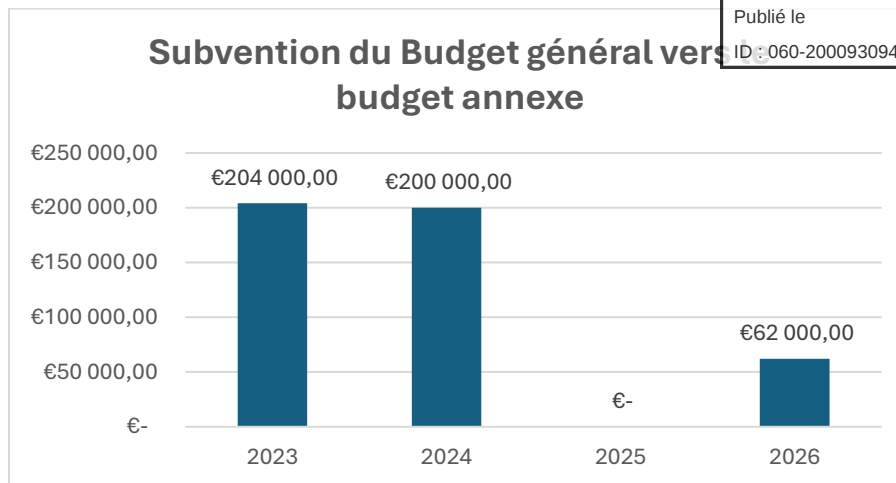
LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe de la mobilité électrique :

Ce budget géré en hors taxe, recouvre les dépenses et les recettes des Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) destinées au public.

Ce budget voté en service public industriel et commercial bénéficie régulièrement de subvention du budget principal et même si à terme il doit s'auto-suffire avec les recettes de ventes d'électricité et les différentes subventions.

En 2025, il n'y a pas eu d'abondement du budget général vers ce budget mais la tendance 2026 est vers une participation de nouveau du budget général :



Cependant des points positifs sont à souligner malgré le déficit chronique :

- Le SE60 dispose de 180 bornes opérationnelles au 31 décembre 2025
- Suivi budgétaire & trésorerie mensuels en phase avec les prévisions de 2025
- 5 bornes rétrofitées avec succès : de bornes « accélérées » en bornes « Rapides »
- Équipement du site SE60 de Tillé à moindre coût : bornes recyclées et réemployées
- Finalisation des programmes FACé 2022-2024 et 2025, solde des enveloppes restantes
- Une borne expérimentale une en France dans le pied du mât d'EP en démonstration sur site

Des axes d'amélioration sont cependant aussi à prendre en compte :

- Baisser les coûts d'exploitation qui sont trop élevés au regard de la qualité du service Public rendu (achat d'énergie, maintenance, supervision, etc.)
- Augmenter la fréquentation des bornes « publics » (Nombre de session, Energie consommé, etc.)

Cependant, les obstacles sont nombreux :

- Multiplication sauvage des points de recharge chez l'habitant, en entreprises et sur parcs privés
- Flexibilité de l'énergie qui maintient le prix élevé et limite les consommations de MWh.
- Le CPO (superviseur) a changé son outils entièrement
- Pas de visibilité sur l'avancement du SDIRVE pour le département de l'Oise (pas de retour d'information)
- 2 bornes détruites à la suite d'accidents de la circulation avec des prises en charges d'assurance faibles

Les grandes orientations

Le budget 2026 a été conçu pour maintenir un service public de la mobilité électrique ambitieux, tout en intégrant les contraintes évoquées précédemment.

Le budget intégrera le résultat 2025 suivant :

MOB	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	- 176 850,73 €	- €		169 022,83 €	- 7 827,90 €	43 213,51 €	35 385,61 €
Fonctionnement	408 082,80 €		408 082,80 €	- 273 626,14 €	134 456,66 €		134 456,66 €
	231 232,07 €	- €	408 082,80 €	- 104 603,31 €	126 628,76 €	43 213,51 €	169 842,27 €

Les principales orientations retenues sont les suivantes :

- **Maintien du parc actuel** : Conserver le nombre actuel de bornes opérationnelles (180) et limiter les nouvelles installations afin de garantir la pérennité du réseau existant.
- **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** : Élaborer une PPI permettant de lisser les investissements dans le temps, en vue de moderniser le réseau et d'améliorer la qualité de service.
- **Renforcement de l'exemplarité du SE 60** :
 - Accompagner les communes dans le verdissement de leurs flottes automobiles, conformément aux obligations de la Loi LOM.
 - Favoriser l'indépendance énergétique grâce à des solutions combinant bornes de recharge, panneaux photovoltaïques et systèmes de stockage par batteries.
- **Tarifs attractifs** : Maintenir des prix de vente compétitifs pour soutenir la transition énergétique des particuliers et encourager l'usage des véhicules électriques.

Le budget annexe Energies Renouvelable :

Ce budget, géré hors taxes, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux installations photovoltaïques appartenant au SE 60, dont il assure l'exploitation (13 installations au total).

Il est voté en budget annexe relevant du régime des services publics industriels et commerciaux (SPIC), notamment en raison des recettes générées par la revente de l'électricité produite.

Pour l'exercice 2026, au regard des récentes évolutions législatives, le modèle économique de ce type de montage ne présente plus de caractère attractif.

En conséquence, le futur budget aura pour objet de couvrir uniquement les charges et les recettes nécessaires au fonctionnement de base des installations photovoltaïques.

Résultat 2025 :

EnR	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	- 312 583,60 €	94 496,21 €		239 165,74 €	- 73 417,86 €	- €	- 73 417,86 €
Fonctionnement	950 244,33 €		855 748,12 €	- 444 331,17 €	411 416,95 €		411 416,95 €
	637 660,73 €	94 496,21 €	855 748,12 €	- 205 165,43 €	337 999,09 €	- €	337 999,09 €

Le résultat 2025 de ce budget annexe est en diminution de 517 750€ soit 337 999,09€, alors même qu'aucune nouvelle installation n'a été réalisée au cours de l'exercice. Cette baisse s'explique par le fait que, en 2025, le budget annexe a entamé le remboursement de l'avance consentie par le budget principal, à hauteur de 500 000 € sur les 800 000 € versés en 2023.

Pour 2026, le coût de la maintenance sera pour la première fois intégré dans les coûts d'exploitation des installations après la fin des deux ans de garantie. Cette charge réduira de manière importante le taux de rémunération des communes qui en échange de la mise à disposition du support de l'installation (toiture, ombrière), perçoivent 50 % du gain d'exploitation (prix de revente- les charges).

Enfin, il est prévu au budget annexe en dépenses et au budget principal en recette, un remboursement de l'avance pour un montant de 128 100 €. Ce remboursement sera effectif en fonction du résultat de fin d'année.



COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommery - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-04

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Délibération-cadre relative au financement du budget annexe « Mobilité » (SPIC) par le budget général du SE 60

Considérant que le syndicat intercommunal SE 60 exerce la compétence mobilité et exploite à ce titre un service public industriel et commercial retracé dans un budget annexe spécifique ;

Considérant que, conformément au principe d'autonomie financière des SPIC, ce budget annexe est en principe financé par les redevances acquittées par les usagers ;

Considérant toutefois, que l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge par le budget général de tout ou partie des dépenses d'un SPIC, notamment lorsque :

- le service répond à des exigences de continuité du service public ;
- le service poursuit des objectifs d'intérêt général ou d'aménagement du territoire ;
- les contraintes particulières d'exploitation ne permettent pas un équilibre financier par les seules recettes propres ;

Considérant que le service de mobilité du SE 60 participe à des objectifs d'intérêt général, notamment en matière de cohésion territoriale, d'accès aux services publics, de transition écologique et de solidarité entre les usagers ;

Considérant que les conditions économiques et tarifaires du service, volontairement modérées, ne permettent pas d'assurer à court et moyen terme l'équilibre financier du budget annexe sans un soutien financier du budget général ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de lisibilité budgétaire et de sécurité juridique, de fixer par une délibération-cadre les principes et modalités de participation du budget général au financement du budget annexe « Mobilité » ;

Monsieur le Président expose que le budget annexe « *Mobilité* », exploité en tant que SPIC, retrace l'ensemble des opérations financières liées au service de mobilité assuré par le SE 60.

Compte tenu :

- des charges structurelles du service (exploitation, maintenance, investissements, amortissements) ;
- du niveau de fréquentation et des recettes tarifaires ;
- des objectifs d'intérêt général assignés au service ;

le budget annexe présente un besoin de financement récurrent ne pouvant être couvert exclusivement par les ressources propres du service.

Dans ce contexte, il est proposé d'autoriser, de manière pluriannuelle, la participation du budget général du SE 60 au financement du budget annexe « Mobilité », dans le respect des dispositions du CGCT et des principes budgétaires applicables.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, les articles L.2224-1 et suivants relatifs aux services publics industriels et commerciaux, l'article L.2224-2 autorisant, par dérogation, la prise en charge par le budget général de certaines dépenses des SPIC, les articles L.2311-1 et suivants relatifs aux principes budgétaires ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au SE 60 ;

Vu les statuts actuellement en vigueur du SE 60 ;

Vu la délibération n° 2020-12 adoptée lors du Comité syndical du 7 juillet 2020, visée en préfecture le 3 août 2020, portant création d'une régie mobilité durable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1 : D'AUTORISER** la prise en charge par le budget général du SE 60 d'une partie des dépenses du budget annexe « *Mobilité* », service public industriel et commercial, en application de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ **Article 2 : D'AUTORISER** la participation du budget général sous la forme d'une subvention d'équilibre versée au budget annexe « *Mobilité* », inscrite chaque année en section de fonctionnement du budget général et, le cas échéant, sous la forme de contributions exceptionnelles destinées à couvrir des charges spécifiques ou des investissements présentant un intérêt général pour le territoire ;

- ✓ **Article 3 : DE PRÉCISER** que la présente délibération-cadre est applicable à compter de l'exercice 2026 et pour une durée de 6 ans.
- ✓ **Article 4 : DE PRÉCISER** qu'elle pourra être réexaminée à tout moment en fonction de l'évolution des conditions d'exploitation du service de mobilité et de sa situation financière.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

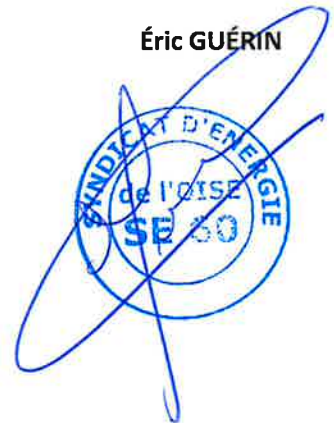
Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN



Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommeroy - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-06

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Approbation de l'élargissement de l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France – Intégration de la FDE 62

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) est membre de l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France, créée le 14 décembre 2021 sous la forme d'une « *entente intercommunale* » en application de l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Entente regroupe actuellement 6 syndicats d'énergie des Hauts-de-France :

- le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) ;
- le Syndicat des Énergies Zone Est de l'Oise (SEZEO) ;
- la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) ;
- l'Union des Secteurs d'Énergie de l'Aisne (USEDA) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF) ;
- le Syndicat mixte de l'énergie du Cambrésis (SIDECE).

L'Entente effectue sa mission par :

- le partage d'informations et d'expériences sur des sujets communs d'intervention ;
- le partage et la formation du personnel sur des projets communs ;
- la constitution de groupements de commandes.

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) souhaiterait intégrer cette entente.

Monsieur le Président précise que l'entente n'a pas de personnalité morale. Elle n'est donc pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégations des communes, EPCI ou syndicats mixtes intéressés. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

C'est pourquoi il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur l'élargissement de l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France avec l'intégration de la FDE 62 à cette dernière et d'adopter son nouveau règlement intérieur.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L52221-1 et L5221-2,

Vu le projet de règlement intérieur de l'Entente des Syndicats d'Energie des Hauts-de-France ;

Vu la demande de la FDE 62 d'intégrer l'Entente des Syndicats d'Energie des Hauts-de France par courrier du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1 : D'APPROUVER** l'élargissement de l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France avec l'intégration de la FDE 62 à cette dernière ;
- ✓ **Article 2 : D'APPROUVER** le règlement intérieur modifié et joint à la présente délibération de l'Entente pour le fonctionnement de la conférence des syndicats et du Bureau de l'Entente ;
- ✓ **Article 3 : D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à l'élargissement de l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN



Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTENTE SYNDICATS D'ENERGIE HAUTS DE FRANCE

1 LA CONFERENCE

Article 1:

L'Entente est administrée par une Conférence composée du Président de chaque syndicat et de deux élus désignés par le Comité Syndical de chaque syndicat membre.

Article 2:

La Conférence élit en son sein un Président pour la durée du mandat et 6 vice-Présidents.

Article 3:

La Conférence se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire au siège d'un syndicat membre de l'Entente, sur convocation de son Président.

Une note de synthèse sur les différents dossiers à évoquer au cours de la réunion est jointe à la convocation.

Article 4:

La Conférence ne délibère valablement que si chaque syndicat est représenté en réunion.

Les décisions importantes sont prises à l'unanimité.

Les services peuvent participer aux réunions de la Conférence avec voix consultative.

Article 5:

La Conférence peut décider de faire participer à ses réunions les partenaires et les représentants des collectivités non adhérentes à l'Entente. Ces collectivités n'ont toutefois qu'une voix consultative.

Article 6:

Le Président de la FNCCR est invité à chaque réunion.

Il peut, à cette occasion, se faire représenter.

Il n'a toutefois qu'une voix consultative.

Article 7:

Toute décision prise par la Conférence de l'Entente est mise en œuvre sous réserve du respect des champs d'intervention et des délégations des instances exécutives respectives (Président, bureau, comité) de chaque syndicat membre.

Article 8:

Le secrétariat de la Conférence de l'Entente est assuré par le syndicat dont le Président préside l'Entente.

Article 9:

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu de celle-ci, établi par le secrétariat du syndicat où s'est déroulée la réunion, est adressé aux membres dans le mois suivant.

Article 10:

Le Bureau de l'Entente est composé du Président, des vice-Présidents et des présidents des structures, membres de droit.

Article 11:

Le Bureau peut être convoqué par le Président pour toute question urgente nécessitant une prise de position de l'Entente.

Le Bureau ne délibère valablement que si chaque syndicat est représenté à la réunion.

En cas d'empêchement, le Président d'un syndicat peut donner pouvoir à un des membres.

Les services peuvent participer aux réunions de Bureau avec voix consultative.

Les décisions importantes sont prises à l'unanimité.

Article 12:

Le Bureau peut décider de faire participer à ses réunions les partenaires et les représentants des collectivités non adhérentes à l'Entente.

Ces collectivités n'ont toutefois qu'une voix consultative.

Article 13:

Le secrétariat du Bureau de l'Entente Syndicats d'Énergie Hauts de France est assuré par le syndicat dont le Président préside l'Entente.

Article 14:

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu de celle-ci est adressé aux membres dans le mois suivant.



COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2026

Salle des fêtes André Pommery - 118, avenue des Déportés – 60600
CLERMONT

DÉLIBÉRATION N° C2026-02-10-07

Date de convocation : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75 (dont 19 en visioconférence)

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 76

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 76

Objet : Motion – Maintien du rôle et des compétences des syndicats d'énergie

Considérant la volonté du gouvernement de soumettre aux débats des parlementaires un projet de loi de décentralisation avec une telle orientation ;

Considérant que cette orientation est surprenante alors que la région est déjà désignée comme collectivité cheffe de file en matière de transition énergétique et écologique depuis la loi MAPTAM de 2014 et que la notion de « chef de file » ne présage en rien d'un éventuel transfert des compétences d'AODE (électricité et gaz) aux départements, dont les attributions doivent être obligatoirement prévues par la loi depuis la suppression de la clause générale de compétence ;

Considérant que le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie exercé par les syndicats relève initialement de la compétence du bloc communal qui l'ont transféré aux syndicats pour négocier les contrats de concession de distribution d'énergie. Il est à noter que ces contrats de concession sont le fruit de discussions locales qui ont permis d'y inscrire des enjeux de territoire en proximité : qualité de la fourniture d'électricité, renouvellement des ouvrages incidentogènes, transition énergétique et écologique, ... pris en compte dans les schémas directeurs des investissements et les plans pluriannuels des investissements annexés auxdits contrats de concession ;

Considérant qu'une nouvelle répartition des compétences sur le territoire conduirait inévitablement à revoir les limites géographiques des contrats de concession avec un risque avéré d'incohérence de l'action publique et une perte de finesse dans les mesures retenues à la nouvelle maille ;

Considérant qu'outre les fonctions exercées par les syndicats d'énergie au titre de leurs rôles d'AODE (électricité, gaz), ces derniers exercent également d'autres compétences, reconnues par la loi et inscrites dans leurs statuts de syndicats mixtes à la carte : mobilité décarbonée (pour le déploiement de réseaux publics d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques), exploitants de réseaux de chaleur et de froid, exploitants d'installations de production d'énergies renouvelables, éclairage public, etc... ;

Considérant que le Département de l'Oise et le Syndicat d'énergie de l'Oise ainsi que son homologue, le SEZEO, entretiennent une coopération étroite et constructive au service des territoires et des communes, fondée sur une complémentarité reconnue de leurs compétences respectives.

Dans le cadre de la gestion du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), cette collaboration permet d'optimiser l'allocation des financements publics en direction des opérations prioritaires d'amélioration et de sécurisation des réseaux, tout en garantissant une cohérence territoriale des interventions.

Le Département, par son soutien financier, contribue à renforcer l'efficacité des programmes portés par le Syndicat d'énergie, notamment en matière de modernisation de l'éclairage public.

La coordination entre les deux institutions favorise une mise en œuvre rapide des projets, une mutualisation des expertises et une optimisation des ressources publiques, au bénéfice direct des communes et des habitants.

Cette coopération exemplaire illustre la capacité des acteurs publics locaux à conjuguer leurs moyens pour accompagner concrètement la transition énergétique et soutenir l'investissement territorial dans le respect de leurs attributions et ressources respectives.

Il est à craindre que les ressources financières des AODE (en particulier la part communale de l'accise sur l'électricité) qui seraient affectées aux départements en qualité de chefs de file des réseaux, en s'agrégeant aux autres recettes départementales qui subissent périodiquement des érosions (exemple des évolutions erratiques des droits de mutation), servent à équilibrer les budgets départementaux, sans être affectées aux réseaux d'énergie.

Le rôle des syndicats d'énergie est essentiel pour s'assurer de la qualité de desserte électrique et réaliser les travaux sur les réseaux (renforcement des réseaux en zone d'électrification rurale), et assurer une desserte de qualité nécessaire aux fins d'attractivité de nos territoires et améliorer la résilience des réseaux face aux événements climatiques.

Le syndicat permet aussi à ces communes au nombre de 580 dans l'Oise (soit 85% des communes du département) de bénéficier d'une ingénierie de qualité et de proximité sur les sujets réseaux et énergétiques ;

Considérant la technicité des sujets abordés comme l'illustre la coordination de groupements d'achats d'énergie auxquels le département adhère ;

Considérant le rôle des syndicats d'énergie, dans le soutien aux politiques valorisant le mix énergétique (électricité, gaz, réseaux de chaleur et de froid) et dans l'accompagnement à l'électrification des usages, enjeu majeur de la transition énergétique impulsés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie récemment adoptée par le gouvernement ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont des structures locales de projets, à vocation spécialisée et qu'un transfert de leurs activités engendrerait une confusion pour l'action et la prise de décision, préjudiciable au développement des territoires, au soutien à la transition énergétique et à la qualité de desserte en énergie ;

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.2224-31 et L5711-4 ;

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.322.4 et L.432-4 ;

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, modifiée en 1930 ;

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu le courrier de monsieur le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;

Vu les statuts du SE 60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise, en date du 23 juillet 2024 ;

Vu le règlement intérieur adopté par la délibération N°2022-08 du Comité syndical du 13 décembre 2022 et visée en préfecture le 05 janvier 2023, notamment en son article 23 permettant au Comité syndical d'émettre des vœux et des motions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **Article 1 : APPROUVE** la motion proposée par la FNCCR ;
- ✓ **Article 2 : AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette motion ;
- ✓ **Article 3 : AUTORISE** le Président à saisir les parlementaires de l'Oise pour les sensibiliser sur ce dossier ;
- ✓ **Article 4 : AUTORISE** le Président à saisir monsieur le Premier Ministre et toutes autres autorités ou organismes aux fins d'exposition de ces enjeux.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à TILLÉ, le 10/02/2026,

Le Président

Éric GUÉRIN

Le Secrétaire de Séance

La présente délibération publiée le :

Est exécutoire à la date du :

En application de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

Motion de la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Les membres de la FNCCR, réunis en Assemblée générale, le 11 décembre 2025,

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « *qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;
- Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;
- Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;

- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

ESTIMENT :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.